RAPPORT FINANCIER

2025-2026



damartex GROUP

RAPPORT FINANCIER
2025-2026

SOMMAIRE

13 PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES
15 RAPPORT DU DIRECTOIRE
33 DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES
76 RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX
78 COMPTES SOCIAUX
89 DOCUMENTS JURIDIQUES

damartex GROUP

RAPPORT FINANCIER
2025-2026

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES

Panorama des comptes consolidés

En millions d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	**503,5**	**521,2**
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**0,5**	**2,1**
RESULTAT NET	**-35,9**	**-17,7**
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**-34,0**	**-17,6**
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**28,7**	**30,1**
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	**-11,4**	**-10,8**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**16,0**	**16,1**
SITUATION NETTE	**39,4**	**70,0**
ENDETTEMENT FINANCIER NET	**-119,3**	**-119,6**
ACTIFS NON COURANTS	**225,4**	**259,8**
EFFECTIF MOYEN	**2 461**	**2 547**

RAPPORT FINANCIER
2025-2026

RAPPORT DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2026.

CONTINUITE D'EXPLOITATION

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 160 boulevard de Fourmies 59100 Roubaix, France.

Les comptes consolidés de l'exercice 2025/2026 clos le 30 juin 2026 ont été arrêtés par le Directoire le 8 septembre 2026.

Dans un environnement macroéconomique et politique incertain, marqué par une contraction de la consommation, la rentabilité opérationnelle du Groupe s'est améliorée au cours du plan « Dare.Act.Impact 2026 », tout en restant inférieure aux attentes.

À la suite de l'évolution de sa gouvernance intervenue le 12 mai 2026, le nouveau Directoire a engagé une revue de l'ensemble du portefeuille d'activités. Les premières orientations du plan « Drive to perform, Care to transform 2030 », présentées en septembre 2026, visent à réduire l'endettement, à recentrer le portefeuille de marques et à concentrer les investissements. Des cessions d'actifs sont envisagées dans ce cadre.

Au 30 juin 2026, le Groupe dispose de lignes de financement RCF de 110,5 millions d'euros, utilisées à hauteur de 86 millions d'euros, de découverts bancaires de 19,3 millions d'euros et de crédits documentaires de 9,7 millions d'euros. Ces financements, conclus en juin 2025 et formalisés par un avenant du 17 juillet 2025, arrivent à échéance le 3 août 2027 ; leur prorogation requiert l'accord unanime des prêteurs. Le Groupe bénéficie également d'un prêt actionnaire de 7,8 millions d'euros et d'un PGE de 28,4 millions d'euros, remboursables au plus tard le 3 août 2029.

Le 26 juin 2026, les partenaires bancaires ont accordé un waiver suspendant l'application des covenants au 30 juin 2026. Tous les tests trimestriels de liquidité de l'exercice (à l'exception du 31 mars 2026 pour lequel un waiver a été obtenu, lié notamment au décalage de la cession de l'immeuble logistique de Villeneuve d'Ascq), ainsi que celui du 30 septembre 2026, ont été respectés. Le respect des ratios financiers au 30 juin 2027 et le maintien des financements au-delà du 3 août 2027 nécessiteront toutefois un nouvel accord des prêteurs.

La direction a engagé des discussions avec les partenaires bancaires et met en œuvre les mesures nécessaires au renouvellement des financements (voir notes 20 et 28.5). Elle estime pouvoir parvenir à un accord, au regard du soutien apporté par les prêteurs lors des accords de 2023 et 2025 et du waiver obtenu en juin 2026, ainsi que des mesures prévues par le nouveau plan stratégique.

Les prévisions de trésorerie établies jusqu'en novembre 2027 intègrent le nouveau plan stratégique, la revue du portefeuille d'activités, les coûts de financement, la réalisation de cessions d'actifs et le maintien des financements au-delà de leur échéance.

Sur cette base, le Directoire a considéré que l'hypothèse de continuité d'exploitation était appropriée pour l'établissement des comptes consolidés. Cette appréciation repose notamment sur le renouvellement des financements arrivant à échéance le 3 août 2027 et sur la réalisation des cessions envisagées ; elle constitue, à ce titre, un jugement significatif de la direction au sens d'IAS 1.

FAITS MARQUANTS

Damartex

Changement de gouvernance
Mme Anne-Sylvie HUBERT lors du Conseil de Surveillance en date du 12 mai 2026 a été nommée Présidente du Directoire suite au départ de Mr Nicolas MARCHAND.

Mr Filiep BLONTROCK, le même jour a été nommé membre du Directoire, Directeur Général.

Cession du site de Villeneuve d'Ascq
Le 17 juin 2026, Damartex a vendu l'ensemble immobilier sis à Villeneuve d'Ascq (59 650) Zone du Grand Ruage dont elle était propriétaire.

Arrêt d'activité de la société de Bourse Gilbert Dupont
Suite à l'arrêt de l'activité de la société de Bourse Gilbert Dupont, le contrat de liquidité a été transféré à compter du 1er avril 2026 auprès du CIC.

Almadia

Augmentation de capital et réduction du capital social
Le 26 novembre 2025, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital en numéraire par compensation à due concurrence avec une créance liquide certaine et exigible à hauteur de 4 000 000 euros.
Au cours de la même décision, il a été décidé une réduction de capital motivée par des pertes par apurement total du compte report à nouveau à hauteur de 9 000 000 euros.
Le capital passant alors de 9 200 000 euros à 200 000 euros.

Périmètre de consolidation

Au 30 juin 2026, S.H.C est sorti du périmètre et la société SANTEOL Ile-de-France a été tuppée.

PRESENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à – 34 931 k€ contre + 16 769 k€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir une perte de - 36 803 k€ contre un bénéfice de + 3001k€ l'exercice précédent.

Données consolidées

DONNEES CONSOLIDEES A FIN JUIN (en millions d'euros)	2024/2025 Publié	2025/2026 Publié	Variations
Chiffre d'affaires	521,2	503,5	-3,4%
EBITDA opérationnel	15,8	14,0	-11,0%
EBITDA (inclus norme IFRS 16)	35,2	33,9	
Résultat opérationnel courant	2,1	0,5	-75,2%
Éléments opérationnels non courants	(4,0)	(2,9)	
Dépréciations d'actifs	1,5	(24,9)	
Résultat opérationnel	(0,4)	(27,2)	
Résultat financier	(12,5)	(10,1)	
Impôts sur les bénéfices	(2,4)	1,5	
Résultat net des activités poursuivies	(15,2)	(35,8)	
Résultat net des activités abandonnées	(2,5)	(0,0)	
Résultat net	(17,7)	(35,9)	
Capex	10,8	11,4	
Excédent financier net	(119,6)	(119,3)	

ACTIVITE ET PERFORMANCE PAR POLE

Damartex clôture l'exercice 2025/2026 avec un chiffre d'affaires à 503,5 M€, en retrait par rapport à l'exercice précédent (-3,4% à taux de change réels, -2,6% à taux de change constants). L'activité du Groupe a été particulièrement affectée par un environnement fortement volatil au second semestre. Le Groupe enregistre ainsi un chiffre d'affaires de 224,2 M€ sur cette période, en baisse de 5,3% à taux de change réels (-4,6% à taux de change constants).

Les ventes du quatrième trimestre se sont contractées de 5,6% à taux de change réels (-5,0% à taux de change constants) à 98,8 M€, du fait de la crise géopolitique et d'événements météorologiques inédits qui ont particulièrement pesé sur le mois de juin. Cette performance en retrait masque néanmoins la progression des canaux digitaux et physiques, qui continuent de croître dans leur ensemble.

Le pôle « **Fashion** » affiche un chiffre d'affaires à 383,3 M€ sur l'exercice 2025/2026, en léger repli de 1,6% à taux de change réels (-0,8% à taux de change constants).

Damart a été particulièrement affectée par une baisse importante de la fréquentation en magasin et donc des ventes au mois de juin en raison de la vague de chaleur. L'enseigne connaît globalement une contraction de 2,6% de ses ventes au deuxième semestre. Cela contraste avec le dynamisme des magasins qui, malgré la canicule, enregistrent sur l'année une croissance de leur chiffre d'affaires, conséquence à la fois d'une augmentation du panier moyen et du taux de conversion. Sur ses trois principaux marchés, l'enseigne termine l'année quasi stable en France et en Belgique, mais reste pénalisée en Grande-Bretagne par un niveau de confiance des ménages structurellement faible. Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires s'affiche en léger recul de 1,8 % à taux de change réels.

La marque Xandres poursuit sa croissance, avec une hausse de 1,2 % de ses ventes à taux de change réels sur l'ensemble de l'exercice, portée par sa bonne implantation en Belgique et aux Pays-Bas, où l'enseigne poursuit son développement avec l'ouverture de deux nouveaux magasins.

Le pôle « **Home & Lifestyle** » réalise un chiffre d'affaires de 91,3 M€, en baisse de 11,1 % à taux de change réels sur l'exercice (-9,9 % à taux de change constants). Les trois enseignes du pôle affichent une baisse de leur chiffre d'affaires sur l'exercice. La marque 3 Pagen a été pénalisée par le ralentissement de l'économie allemande, marquée par un climat de confiance particulièrement faible. La marque Coopers of Stortford continue d'évoluer dans un contexte de mutation accélérée des modes de consommation, marqué par une baisse plus prononcée de son canal historique de vente à distance. La progression du digital, qui représente désormais près de 50 % des ventes, accompagne cette transformation des usages.

Enfin, le chiffre d'affaires du pôle « **Healthcare** » s'établit à 28,8 M€, en légère baisse de 0,9% à taux de change réels et constants. Santéol poursuit sa croissance malgré la baisse de 4% des forfaits de remboursement de la PPC (Pression Positive Continue) depuis le 1er avril 2026. Almadia est en revanche, pénalisée par la mise en place de la réforme du zéro reste à charge des Véhicules pour les Personnes en situation de Handicap (fauteuils roulants), et ce, malgré le développement de son offre de points de service.

RESULTATS FINANCIERS

L'Ebitda opérationnel de Damartex ressort à 14,0 M€, contre 15,8 M€ l'an dernier, soit une baisse de 11,0%. Ce recul s'explique par le ralentissement de l'activité du Groupe, par des coûts non récurrents survenus sur le volet logistique du pôle « Home & Lifestyle » ainsi que par des frais de recrutements de commerciaux au sein du pôle « Healthcare ». À l'inverse, le pôle « Fashion » a vu ses marges nettement s'améliorer sur la période.

Le Groupe clôture l'exercice 2025/2026 avec un résultat net à -35,9 M€, en recul par rapport à l'exercice précédent, impacté par des dépréciations d'actifs conséquentes sur les pôles « Healthcare » et « Home & Lifestyle ».

SITUATION FINANCIERE

La situation financière nette se stabilise à -119,3 M€ à fin juin 2026 (contre -119,6 M€ à fin juin 2025). Le Groupe a poursuivi ses investissements, notamment pour soutenir la dynamique des ventes physiques et développer ses capacités technologiques tout en bénéficiant des produits de la cession de son ensemble immobilier logistique de 32 000 m² situé à Villeneuve-d'Ascq.

Le besoin en fonds de roulement s'établit à 22,6 M€ à fin juin 2026, en légère baisse par rapport à fin juin 2025. Damartex continue de mener une gestion des stocks saine et efficace en dépit des aléas de marché.

DIVIDENDE

Le Directoire ne proposera pas de distribution de dividende lors de l'Assemblée Générale prévue le 19 novembre 2026.

PERSPECTIVES

Le Groupe maintient une gestion rigoureuse et intelligente de ses activités tout en poursuivant l'amélioration de sa profitabilité globale.

Damartex a par ailleurs entamé une revue approfondie de son portefeuille de marques et devrait présenter ses premières conclusions d'ici la fin de l'année 2026.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Modification de l'article 16 des statuts
Nous vous demanderons de modifier l'article 16 des statuts afin de prévoir la faculté pour les membres du Directoire de pouvoir de délibérer par le biais d'un moyen de télécommunication.
Un cinquième alinéa serait ajouté à l'article 16 des statuts

Modification de l'article 27 des statuts

Les dispositions de l'article L. 225-103-1 du Code de commerce, telles que modifiées par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 (« Loi Attractivité), prévoient désormais que, sous réserve de maintenir la faculté de voter par correspondance, les statuts peuvent prévoir que les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire, ainsi que l'Assemblée spéciale se tiennent exclusivement par un moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires. S'agissant de l'Assemblée générale extraordinaire, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 25 % du capital social peuvent toutefois s'opposer à ce qu'il soit recouru exclusivement à des moyens de télécommunication.
Ainsi il vous sera proposé de mettre en harmonie l'article 27 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-103-1 du Code de commerce, telles que modifiées par la Loi Attractivité permettant ainsi de prévoir la possibilité de tenir l'assemblée générale exclusivement par un moyen de télécommunication.
Un troisième alinéa serait ajouté à l'article 27 des statuts et deviendra quatrième alinéa de l'article 27 sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de l'harmonisation de l'article 27.
Le décret n°2026-94 du 13 février 2026 (« Décret Attractivité ») a modifié les dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce concernant la date d'inscription en compte permettant de participer à l'Assemblée Générale, qui est désormais fixées au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Ainsi il vous sera proposé de modifier l'article 27 des statuts pour tenir compte de ce changement rendu possible par le Décret « Attractivité » en son article R 22-10-28 du Code de Commerce. Un quatrième alinéa sera en conséquence ajouter à l'article 27 des statuts.

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES CONTROLEES PAR SECTEURS OPERATIONNELS

30 JUIN 2026

En milliers d'euros	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	30 JUIN 2026
Chiffre d'affaires	383 323	91 306	28 846	**503 475**
EBITDA opérationnel	14 915	-2 808	1 925	**14 032**
Résultat opérationnel courant	5 635	-3 266	-1 845	**524**
Résultat opérationnel	4 544	-15 736	-16 025	**-27 217**
Dotations aux amortissements	11 293	938	3 734	**15 965**
Investissements	10 353	177	857	**11 387**

30 JUIN 2025

En milliers d'euros	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	30 JUIN 2025
Chiffre d'affaires	389 394	102 720	29 111	**521 225**
EBITDA opérationnel	13 292	-1 749	4 217	**15 760**
Résultat opérationnel courant	4 535	-3 136	716	**2 115**
Résultat opérationnel	1 457	-2 522	686	**-379**
Dotations aux amortissements	11 226	1 003	3 885	**16 114**
Investissements	9 385	301	1 104	**10 790**

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon les enseignes

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Damart	**346 759**	353 279
Xandres	**36 563**	36 115
FASHION	**383 323**	389 394
3Pagen	**42 805**	49 180
Vitrine Magique	**10 512**	10 924
Coopers of Stortford	**37 989**	42 616
HOME & LIFESTYLE	**91 306**	102 720
Almadia	**8 463**	8 772
Santéol	**18 005**	17 749
MSanté	**2 378**	2 590
HEALTHCARE	**28 846**	29 111
TOTAL	**503 475**	**521 225**

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
France	**230 673**	232 242
Bénélux	**109 023**	108 935
Grande-Bretagne	**120 494**	130 193
Allemagne	**39 676**	45 611
Autriche	**3 609**	4 245
TOTAL	**503 475**	**521 225**

AFFECTATION DU RESULTAT

En raison d'un environnement de marché encore difficile, le Directoire ne proposera pas de distribution de dividende lors de l'Assemblée Générale prévue le 19 novembre 2026.

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale sur proposition du Directoire, d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2026 s'élevant à – 36 803 213,92 euros au compte « Report à nouveau » dont le montant débiteur sera porté de (105 061 705,82) euros à (141 864 919,74) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Exercices clos les	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2025
Nombre d'actions rémunérées*	Néant	Néant	Néant
Nominal	Néant	Néant	Néant
Dividendes distribués**	Néant	Néant	Néant
Dividende brut par action**	Néant	Néant	Néant

* Compte non tenu des actions détenues par Damartex privées de droit au dividende
** Ces dividendes sont éligibles à la réfaction. Aucun revenu n'a été distribué.
*** Sommes prélevées sur le compte Autres réserves

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote de la société est la suivante au 30 juin 2026 :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote théoriques**	**% droits de vote théoriques**
JPJ-D	6 408 123	55,25	8 885 213	56,51
JPJ- 2	1 960 076	16,89	1 960 076	12,47
Autres membres de la famille Despature *	832 296	7,17	1 574 573	10,01
Paul Georges Despature et ses enfants	4 590	0,04	9 180	0,06
Silverco	660 000	5,69	1 320 000	8,39
Total concert	**9 865 085**	**85,04**	**13 749 042**	**87,44**
Actions autodétenues	320 529	2,76	320 529	2,04
Autres actionnaires au nominatif et au porteur	1 412 686	12,18	1 654 187	10,52
Total	**11 598 300**	**100,00**	**15 723 758**	**100,00**

* La société Yainville détient 5.12% des droits de vote

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2025-2026 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce et à l'article 10 des statuts au cours de l'exercice 2025-2026 ».

PARTICIPATIONS RECIPROQUES (article L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Il n'existe aucune participation réciproque au sens de la règlementation en vigueur.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

Les sociétés JPJ-D, JPJ-2, les membres de la famille Despature et la Société Silverco agissent de concert.
Le concert total représente, au 30 juin 2026, 85,04 % du capital et 87,44 % des droits de vote théoriques, représentant respectivement 9 865 085 actions et 13 749 042 droits de vote.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

Toute action transférée en propriété, perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi.

Il en est de même pour toute action convertie au porteur. Néanmoins, la mutation par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu au paragraphe ci-dessus.
La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DECLARES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE ET A L'ARTICLE 10 DES STATUTS AU COURS DE L'EXERCICE 2025-2026

Par courrier reçu le 17 octobre 2025, le concert composé de la société J.P.J.D., la société JPJ2, la société Silverco et de certains membres de la famille Despature, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 octobre 2025, le seuil de 90% des droits de vote de la société DAMARTEX et détenir de concert, 9 715 085 actions DAMARTEX représentant 13 487 920 droits de vote, soit 83,76% du capital et 86,43% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JPJ-D	6 408 123	55,25	8 885 213	56,94
JPJ 2	1 810 076	15,61	1 810 076	11,60
Autres membres de la famille Despature	832 296	7,18	1 463 451	9,38
Paul Georges Despature et ses enfants	4 590	0,04	9 180	0,06
Total famille Despature	**9 055 085**	**78,07**	**12 167 920**	**77,97**
Silverco	660 000	5,69	1 320 000	8,46
Total concert	**9 715 085**	**83,76**	**13 487 920**	**86,43**

* Parmi les autres membres de la famille Despature, la société Yainville détient 5.12% des droits de vote

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote double suite à la mise au porteur de 1 810 076 actions DAMARTEX détenues par la société JPJ2 et 3 931 033 actions DAMARTEX détenues par la société JPJD.

L'AMF a pris acte de cette notification le 17 octobre 2025 sous le numéro 225C1771.

Il a été notifié à la Société le franchissement de seuil de la société Yainville qui a franchi le seuil de 5% des droits de vote au 31 décembre 2025 suite à l'acquisition de droits de vote doubles.

A cette date les droits de vote de la société Yainville sont passés de 694 350 à 805 471, soit en pourcentage de 4,45 % à 5,12% des droits de vote.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2024. Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 novembre 2025, il portait sur 1,5 % du nombre d'actions composant le capital social, prévoyait un prix maximum de rachat par action de 15 euros et poursuivait les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe (en ce compris les groupements d'intérêts économique),

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base des autorisations conférées par les Assemblées Générales du 21 novembre 2024 et du 20 novembre 2025, la société a acheté 31 067 actions au cours moyen de 3,21 €, et vendu 54 057 actions au cours moyen de 9,48 €.

L'ensemble des mouvements sont liés au contrat de liquidité. Sur cette période, aucune action auto-détenue n'a été utilisée via le programme de rachat d'actions pour être remise aux bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions existantes.

Il n'y a pas eu de frais de négociation sur cet exercice.

Par ailleurs aucune annulation n'est intervenue sur la période.

Au 30 juin 2026, le nombre d'actions propres détenues par la société s'élève à 320 529 actions représentant 2,76 % du capital.

A cette même date, 1 plan d'attribution d'actions gratuites est en cours :

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	ACTIONS ACQUISES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 juin 2026
1 octobre 2023	1	8 000	4,10	01/10/2026	01/10/2026			8 000

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 1,5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée, le cas échéant ajusté afin de

tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 20 novembre 2025 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire,

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêts économiques et sociétés liées), ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêts économiques et sociétés liées),

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 8 euros par action, et de de fixer le montant maximal de l'opération à 500 000 euros.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

INFORMATION SUR LES MODALITES DE CONSERVATION D'ACTIONS ISSUES DE LEVEES D'OPTIONS DONNANT DROIT A L'ACHAT D'ACTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Pour mémoire, lors de sa réunion du 14 mai 2013, le Conseil de Surveillance avait fixé à 10% la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-37-4 1° du Code de Commerce)

Les informations sont reprises dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise.

Nous vous rappelons que les mandats de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean Guillaume Despature, Madame Marie Bavarel Despature et Monsieur Grégoire Devienne arrivent à échéance lors de l'Assemblée générale. Il sera proposé à l'Assemblée générale de renouveler leurs mandats pour une durée de 4 années.

Le mandat de membre de conseil de surveillance de Monsieur Christian Watry arrive également à échéance lors de L'Assemblée générale, il vous sera demander ne pas le renouveler et de nommer Monsieur Pierre Ribbeiro en remplacement.

Monsieur Nicolas Marchand Président du Directoire et CEO de DAMARTEX a quitté le groupe en mai 2026. Madame Anne-Sylvie Hubert lui succède en qualité de nouveau CEO au 12 mai 2026, son mandat de Directrice générale du Directoire de DAMARTEX a pris fin à la même date. Monsieur Filiep Blontrock a été nommé membre du Directoire à cette même date et a également pris la fonction de Directeur Génral du Directoire de DAMARTEX.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (article D. 441-6 du Code de Commerce)

Damartex – Social 30 juin 2026

	Article D. 441 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						**Article D. 441 I.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**					
	0 jour *(indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour *(indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					27	0					3
Montant total des factures concernées TTC		9 242,00	5 817,00	-	10 537,00	25 596,00	-	59 617,00				59 617,00
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0,08%	0,05%	0,00%	0,10%	0,24%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0,79%				0,79%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture Délais légaux : *(préciser)*	Délais contractuels : Le 20 du mois suivant l'émission de la facture Délais légaux : *(préciser)*

LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES (article L. 232-1 du Code de Commerce)

Damartex SA ne possède aucune succursale au 30 juin 2026.

MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES CONSENTIS (article L. 511-6 du Code Monétaire et Financier)

Damartex SA n'a consenti aucun prêt interentreprise au 30 juin 2026.

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

A la connaissance de la société, une opération entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier a été réalisée au cours de l'exercice 2025/2026 par un dirigeant de la Société pour un montant de 420 000 euros.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (article L. 232-1 du Code de Commerce)

L'année 2025/2026 a été marquée par la création et la mise en place d'un Comité Innovation réunissant la Direction Générale, la Direction de l'Offre, la Direction Supply, Responsables d'Études Marché ainsi que le Responsable R&D. Ce comité a pour vocation de décider et de déployer les orientations stratégiques de la marque, ainsi que de piloter les projets à court, moyen et longs termes.
La mission du département Recherche et Développement est de garantir la fiabilité et la supériorité des performances relatives aux bénéfices clients, tout en développant continuellement de nouvelles innovations à travers un portefeuille de labels emblématiques de la stratégie de marque Damart :

- **Les vêtements de confort thermique** (*Thermolactyl®, Climatyl® et Evolutyl®*).
- **Les vêtements de confort morphologiques** (*Perfect Body®, Perfect Fit®*).
- **Le confort du chaussant et de la marche** (*Amortyl®, Piedical®*).

Les activités de recherche s'articulent autour de trois axes stratégiques :

AXE 1 : Innovation Technologique

- **Investissement dans les technologies thermorégulatrices actives :** Le département R&D intensifie ses travaux de recherche et ses investissements sur l'intégration de technologies thermorégulatrices actives au sein des structures textiles. Les recherches portent notamment sur l'optimisation des matériaux à changement de phase (PCM) et le développement de microcapsules adaptées aux exigences de confort dynamique et d'usage quotidien.
- **Procédés et méthodes d'application :** Les équipes ont retravaillé l'ensemble des procédés d'application et de fonctionnalisation des matières (enduction, imprégnation, intégration au cœur de la fibre) afin de maximiser la durabilité des performances face aux lavages répétés et aux contraintes d'entretien, tout en préservant le toucher naturel et la souplesse du produit.
- **Protocoles de tests et caractérisation poussée :** Afin de mesurer et de garantir l'efficacité de ces technologies en conditions réelles d'utilisation, la R&D a développé des méthodes de test. Ces travaux s'appuient sur l'utilisation d'imagerie thermique haute définition, de tests sur mannequin thermique en cellule climatique contrôlée et sur l'actualisation des modèles physiologiques, permettant de caractériser précisément l'apport thermique et le confort microclimatique procuré au porteur.
- **Veille concurrentielle active & Benchmarking :** La R&D entretient une veille active de la concurrence afin de conserver une connaissance constante du positionnement de la marque et d'assurer une supériorité technique continue en termes de performance et de valeur ajoutée produit.

AXE 2 : Labellisation & Performance Produits

- **Évolution de la gamme Climatyl & Intégration de matières naturelles :** Afin de répondre de manière plus pragmatique aux attentes des clients, le cahier des charges et les méthodes de mesure de la gamme Climatyl ont été optimisés (notamment par le passage à des mesures de séchage dynamique en conditions d'usage). Cette évolution permet d'intégrer davantage de matières naturelles tout en maintenant un niveau élevé d'exigence technique.

- **Protection UV & Produits à valeur ajoutée :** Les travaux de R&D mettent l'accent sur le développement de produits à forte valeur ajoutée en matière de protection UV (indice UPF).
- **Valorisation et formation :** Le projet NOVATEC permet de structurer la cartographie des bénéfices des labels et d'accompagner les équipes produits et commerciales pour promouvoir efficacement la valeur ajoutée des innovations à travers tous les canaux de distribution.

AXE 3 : Responsabilité Sociétale et Environnementale & Économie Circulaire
Dans le cadre de la démarche de circularité textile de l'entreprise, la R&D s'engage dans la valorisation des ressources et la réduction de l'impact environnemental, illustrée par le projet *Recylactyl*.

- **Concrétisation industrielle et recyclage des matières :** Le projet a franchi une étape majeure avec la transformation concrète de 20 tonnes de chutes de coupe industrielles en nouvelles fibres textiles. Ces fibres recyclées ont permis la fabrication de 20 000 paires de chaussettes et l'approvisionnement de filières de garnissage pour la maison, avec un objectif de 20 000 couettes pour la saison 2026-2027.
- **Maintien de la performance technique Thermolactyl :** *Recylactyl* a démontré sa faisabilité technique tout en garantissant le respect strict des exigences de la marque : les produits recyclés développés conservent les performances thermiques emblématiques du label Thermolactyl, en apportant un niveau de chaleur toujours supérieur à celui des matériaux dits « conventionnels ».
- **Innovation commerciale et relais de croissance :** Au-delà de l'innovation matière, *Recylactyl* constitue un véritable moteur d'innovation commerciale en permettant à la marque d'accéder à de nouveaux marchés (grande distribution, licences commercialement inédites). La concrétisation de ces nouveaux débouchés s'inscrit pleinement dans la volonté d'intégrer cette démarche circulaire au cœur de la stratégie globale de la marque.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Les mentions issues de l'article L. 225-102-1, R. 225-105 à R. 225-105-1 du Code de Commerce et devant figurer dans le rapport de gestion sont reprises dans un document constituant une annexe aux présentes.

Les seuils rendant obligatoire la publication de la déclaration de performance extra-financière s'apprécient sur une base consolidée et ce conformément à l'article L. 225-102-1 II et V du Code de Commerce.

Les informations figurant dans ladite déclaration font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, la société KPMG, faisant partie intégrante de la déclaration de performance extra-financière.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIES AU CAPITAL (article L. 225-102 du Code de Commerce)

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, 25 084 actions gratuites Damartex ont été acquises définitivement par des salariés de la société et par des salariés de sociétés liées à Damartex au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES (article L. 225-100-1 al 3 et 4 du Code de Commerce)

Dans cette partie sont présentés les principaux risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, la réputation et/ou les perspectives du Groupe Damartex.

La revue des risques significatifs a eu lieu dans le cadre de la mise à jour annuelle de la cartographie des risques. Elle s'est déroulée au cours du second semestre de l'exercice 2025-2026 sous l'égide du Comité des Risques du Groupe.

Dans la continuité de l'exercice précédent, la mise à jour de la cartographie des risques a porté sur un horizon de temps à 2030 (4 ans) pour s'aligner avec l'horizon de temps du business plan du Groupe.
La cartographie des risques est donc construite comme un véritable instrument de pilotage permettant l'identification, l'évaluation et le suivi des risques pouvant affecter la réalisation du business plan 2030 et donc des objectifs stratégiques du Groupe.

Pour évaluer la 'sévérité' des risques, des échelles ont été utilisées pour évaluer la probabilité d'occurrence ainsi que les impacts en termes opérationnel, financier, juridique/réglementaire et réputationnel, tout en tenant compte des mesures de prévention et de gestion des risques déjà en place.

La cartographie des risques a été présentée pour validation au Comité d'Audit le 18 juin 2026.

Parmi les risques retenus comme particulièrement significatifs à horizon 2030, on retrouve ci-dessous :

Nom du risque	Description du risque et effets potentiels
Business Model et Transformation	Le Groupe est exposé au risque de ne pas réussir la transformation de son business model et de son organisation au rythme requis par son environnement. Cette transformation repose non seulement sur l'évolution des processus de création de valeur et de recrutement de nouveaux clients, mais également sur l'adaptation de la culture du Groupe vers davantage d'agilité, d'esprit entrepreneurial et d'ownership. Le Groupe est par ailleurs exposé au risque d'une exécution insuffisante de sa stratégie de transformation. Un manque d'alignement entre les différentes équipes, une priorisation inadéquate des initiatives, une gouvernance insuffisamment efficace pourraient entraîner des retards dans la mise en œuvre des projets stratégiques, des incohérences dans leur déploiement ou une réalisation incomplète des bénéfices attendus. A cela s'ajoute un facteur de risque lié à l'évolution des habitudes de consommation. Le Groupe est exposé au risque d'une adaptation insuffisante de son offre et de ses modèles de commercialisation aux évolutions rapides des attentes des consommateurs (à titre d'exemples : en termes de digitalisation, d'omnicanalité, de sensibilité au prix, de personnalisation des produits). La réalisation de ce risque pourrait affecter son attractivité, sa compétitivité et sa performance commerciale. Dans la continuité du plan stratégique 'Dare Act Impact 2026', le nouveau plan stratégique 'Drive to Perform – Care to Transform 2030' annoncé le 9 septembre 2026 répond aux enjeux mentionnés ci-dessus.
Financement du Groupe	Le Groupe est exposé au risque de ne pas disposer des ressources financières suffisantes pour financer sa transformation stratégique. Son niveau d'endettement et les charges financières associées réduisent sa capacité à mobiliser des ressources pour soutenir les investissements nécessaires à son développement. Dans un contexte économique et financier incertain, une génération de trésorerie insuffisante, des conditions de financement moins favorables ou une capacité réduite à poursuivre son désendettement pourraient limiter sa flexibilité financière. La réalisation de ce risque pourrait conduire au report ou à la réduction de certains projets de transformation et retarder l'atteinte des bénéfices attendus, avec un impact potentiel sur la compétitivité et la création de valeur à long terme du Groupe. Pour maîtriser ce risque, le Groupe a renforcé le pilotage de la rentabilité et du cash au sein de ses entités. En outre, Damartex a annoncé le 12 mai 2026 une revue stratégique de l'ensemble du portefeuille d'activités afin de concentrer les investissements sur les activités les plus créatrices de valeur et de contribuer à l'assainissement du bilan par la poursuite du désendettement. Cette démarche vise à préserver la flexibilité financière du Groupe et à soutenir le financement de sa transformation. Des éléments relatifs au financement du Groupe sont présentés dans le rapport annuel et l'annexe aux comptes consolidés.
Contexte géopolitique mondial et conflits armés	La persistance des tensions géopolitiques et des conflits armés pourrait affecter les activités du Groupe en perturbant les chaînes d'approvisionnement internationales, entraînant des retards de livraison ou des difficultés d'approvisionnement. Ces

	événements sont également susceptibles d'accroître certains coûts d'exploitation, notamment les coûts de transport, d'énergie et de papier. Par ailleurs, la volatilité des prix de l'énergie et un éventuel regain inflationniste pourraient peser sur les coûts du Groupe et sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Dans ce contexte, une dégradation de l'environnement économique ou une hausse de l'incertitude politique, pourrait affecter la confiance des consommateurs et leurs comportements d'achat, en particulier pour les dépenses discrétionnaires. Face à ces risques externes, le Groupe s'attache à renforcer la résilience de son modèle économique à travers des actions d'optimisation des approvisionnements, de maîtrise des coûts et d'adaptation de l'offre produits. Ces initiatives visent à limiter l'impact des perturbations économiques, géopolitiques ou inflationnistes sur ses activités et ses performances financières.
Environnement concurrentiel sur les principaux marchés du Groupe	L'environnement concurrentiel constitue un risque pour les divisions Fashion et Home & Lifestyle, du fait notamment de la concurrence des plateformes en ligne chinoises. Pour atténuer ce risque, des mesures de mitigation sont en cours à différents niveaux : renforcement de la notoriété des marques du Groupe (Fashion), amélioration continue de la proposition de valeur apportée aux clients (qualité des produits, offre différenciée). Enfin, l'expérience client sur les plateformes e-commerce du Groupe est également un axe de travail.
Cyberattaque	Une nouvelle cyberattaque pourrait entraîner une indisponibilité totale ou partielle des systèmes d'information du Groupe, perturber ses activités opérationnelles, compromettre l'intégrité des données ou conduire à une fuite d'informations sensibles. Afin de réduire son exposition à ces risques, le Groupe poursuit le renforcement continu de la sécurité de ses systèmes d'information. Les enseignements tirés de la cyberattaque ayant affecté Damart en août 2022 ont été partagés au sein de l'ensemble des filiales afin de renforcer le niveau de résilience du Groupe. Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) pilote la feuille de route cybersécurité du Groupe, qui définit les priorités et les actions à mettre en œuvre dans chaque entité. Cette feuille de route comprend notamment le déploiement de mesures de protection et de supervision renforcées, la conduite d'actions régulières de sensibilisation des collaborateurs, incluant des campagnes de phishing, ainsi qu'une veille permanente sur les menaces et risques émergents en matière de cybersécurité.
Digital disruption et Intelligence Artificielle	La digitalisation croissante de l'économie et l'essor rapide de l'intelligence artificielle représentent des opportunités significatives pour le Groupe Damartex, notamment en matière d'innovation, d'amélioration de l'expérience client et d'efficacité opérationnelle. Toutefois, l'incapacité à suivre le rythme des évolutions technologiques ou à maintenir un niveau de maturité comparable à celui de ses concurrents pourrait affecter sa compétitivité. Par ailleurs, les investissements réalisés dans l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies pourraient ne pas produire, à court terme, les gains de productivité attendus. Enfin, le recours à l'intelligence artificielle par les collaborateurs du Groupe peut engendrer des risques, notamment en matière de sécurité, de confidentialité des données, de conformité réglementaire et de qualité des décisions. Ces usages nécessitent donc un encadrement approprié, reposant sur des règles de gouvernance, des dispositifs de contrôle et des actions de sensibilisation adaptées.

	Ces enjeux constituent un axe majeur de la transformation du Groupe. À cet égard, des projets d'amélioration et de modernisation des plateformes e-commerce seront mis en œuvre au cours de l'exercice 2026-2027. En parallèle, le Groupe poursuit le déploiement de programmes d'acculturation à l'intelligence artificielle afin d'encourager des usages responsables et sécurisés, soutenus par un renforcement continu de la gouvernance dédiée à ces technologies.

Pour chacun de ces risques, des actions de réduction des risques sont déployées à l'échelle du Groupe et/ou au niveau local dans les entités.

Parmi les autres risques identifiés, on distingue également :

- Des risques internes liés aux ressources humaines. Le Groupe est exposé au risque que la mobilisation des collaborateurs et l'adaptation de l'organisation soient insuffisantes pour accompagner sa transformation. Des résistances au changement, une appropriation incomplète des évolutions engagées ou un manque de flexibilité pourraient ralentir la mise en œuvre des initiatives stratégiques et limiter l'atteinte des bénéfices attendus de la transformation du business model.

- Des risques liés au changement climatique et à la politique RSE du Groupe. Cela porte à la fois sur les perturbations engendrées par le changement climatique sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe (raréfaction de matières premières, événements climatiques affectant la supply chain, gestion des déchets) et également sur les changements de comportement des consommateurs à l'égard de la consommation de produits textiles. Les enjeux et actions RSE du Groupe sont détaillés dans la Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF).

- Des risques réglementaires et juridiques. Le Groupe retient notamment la conformité au RGPD, d'autant plus critique au sein du pôle Santé du fait du traitement de données personnelles de santé. La conformité aux réglementations afférentes à l'éthique des affaires, incluant la corruption et la prévention des conflits d'intérêt constitue également un point d'attention pour le Groupe. En outre, des travaux ont démarré en interne pour la mise en conformité aux nouvelles exigences en matière de reporting extra-financier (CSRD).

Certaines activités du pôle Santé (oxygénothérapie) sont soumises à un agrément spécifique de la part de l'ARS. En outre, les revenus des entités du pôle Santé (hors produits non remboursés) sont également dépendants de l'agrément SECU ainsi que de l'évolution des taux de remboursement de la Sécurité Sociale.
Le Groupe est également exposé au risque de non-conformité, de défaut qualité ou de défaillance dans la sécurité de ses produits.

- Les risques financiers (risque de change, risque de taux, risque de liquidité, risque actions, risque crédit) sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

En complément de cette revue, le Groupe dispose d'une couverture assurantielle composée par plusieurs polices concernant notamment les risques suivants :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance « Perte d'exploitation consécutive »,

Dans le cadre de ces polices, les événements assurés sont en autre l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités. Un programme international d'assurances responsabilité civile a été mis en place pour optimiser chacune des polices locales souscrites,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance des marchandises transportées.

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

EVOLUTION BOURSIERE

Durant l'exercice 2025-2026, l'action Damartex a enregistré une croissance de valeur de -49% Au 30 juin 2025, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 4,48 € contre 2,29 € au 30 juin 2026.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 2 704 à 161 905 titres par mois, la moyenne mensuelle s'établissant à 39 466 titres

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

Le Directoire

RAPPORT FINANCIER
2025-2026

DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Goodwill	11	**43 585**	60 416
Immobilisations incorporelles	11	**54 710**	66 870
Immobilisations corporelles	12	**39 318**	37 732
Droits d'utilisation	13	**81 534**	87 910
Actifs financiers		**2 600**	2 995
Autres actifs non courants		**3 531**	3 784
Actifs d'impôts différés		**160**	119
Actifs non courants		**225 438**	259 826
Stocks	15	**91 637**	92 129
Créances clients	16	**21 215**	25 767
Autres débiteurs	17	**12 165**	13 704
Créances d'impôts		**344**	430
Instruments dérivés actifs	21-27	**2 384**	133
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18-22	**8 283**	15 564
Actifs courants		**136 028**	147 727
Actifs destinés à être cédés		**2 049**	15 055
TOTAL DES ACTIFS		**363 515**	422 608

Passif

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Capital émis		**57 992**	57 992
Primes		**100 410**	100 410
Réserves consolidées et résultat		**-118 962**	-88 426
Capitaux propres Groupe		**41 865**	70 506
Participations ne donnant pas le contrôle		**-2 425**	-530
Capitaux propres	19	**39 440**	69 976
Dettes financières	20-21-22	**112 845**	118 314
Passifs liés aux engagements locatifs	13	**59 386**	66 049
Passifs liés aux avantages au personnel	23	**12 985**	14 012
Passifs d'impôts différés		**3 361**	4 662
Autres passifs non courants	24	**1 212**	1 319
Passifs non courants		**189 789**	204 356
Dettes financières	18-20-21-22	**10 130**	12 294
Passifs liés aux engagements locatifs	13	**20 066**	18 335
Provisions	25	**1 330**	3 027
Dettes fournisseurs		**59 269**	64 993
Autres dettes	26	**42 672**	42 277
Dettes d'impôts exigibles		**815**	1 643
Instruments dérivés passifs	21-27	**4**	5 707
Passifs courants		**134 286**	148 276
Passifs liés aux activités abandonnées		**0**	0
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		**363 515**	422 608

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	**503 475**	521 225
Achats consommés		**-167 433**	-182 943
Charges de personnel		**-122 417**	-117 366
Charges externes		**-179 483**	-185 213
Charges d'amortissements		**-15 965**	-16 027
Charges d'amortissements des droits d'utilisation		**-17 996**	-17 854
Dotations et reprises / provisions		**343**	293
Résultat opérationnel courant	5	**524**	2 115
Autres produits opérationnels		**601**	136
Autres charges opérationnelles		**-3 471**	-4 087
Dépréciations d'actifs		**-24 871**	1 457
Résultat opérationnel	6	**-27 217**	-379
Produits financiers		**1 017**	414
Charges financières		**-11 112**	-12 875
Résultat financier	7	**-10 095**	-12 461
Résultat avant impôts		**-37 312**	-12 840
Impôts sur les résultats	8	**1 474**	-2 371
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		**-35 837**	-15 210
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	4	**-27**	-2 508
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**-35 864**	-17 718
dont Groupe		**-33 970**	-17 603
dont Participations ne donnant pas le contrôle		**-1 894**	-117
Résultat net du Groupe		**-33 970**	-17 603
Résultat par action (en euros)	9	**-3,01**	-1,56
Résultat dilué par action (en euros)	9	**-3,01**	-1,56

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**-35 864**	-17 718
Instruments de couverture de change		**6 813**	-4 641
Ecarts de conversion		**-286**	-342
Effet d'impôts		**-1 547**	1 161
Eléments sujets à recyclage		**4 980**	-3 822
Engagements envers le personnel		**377**	1 255
Effet d'impôts		**-116**	-338
Eléments non sujets à recyclage		**261**	917
Autres éléments du résultat global après impôts	10	**5 241**	-2 905
RESULTAT GLOBAL NET		**-30 623**	-20 623
dont Groupe		**-28 729**	-20 506
dont Participations ne donnant pas le contrôle		**-1 894**	-117

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecarts de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 Juin 2024	57 992	100 410	-6 987	-53 369	305	-9 513	1 828	90 666	-726	89 941
Résultat net de la période				-17 603				-17 603	-117	-17 718
Autres éléments du résultat global				1 255	-4 641	-342	823	-2 905	0	-2 905
Résultat global total	0	0	0	-16 348	-4 641	-342	824	-20 506	-117	-20 623
Distribution de dividendes				0				0	0	0
Opérations sur actions propres			269	-226				43	0	43
Autres variations				302				302	312	614
Au 30 Juin 2025	**57 992**	**100 410**	**-6 718**	**-69 640**	**-4 336**	**-9 854**	**2 652**	**70 506**	**-530**	**69 976**

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecarts de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES **Groupe**	**Participations ne donnant pas le contrôle**	**Total**
Au 30 Juin 2025	57 992	100 410	-6 718	-69 640	-4 336	-9 854	2 652	**70 506**	**-530**	**69 976**
Résultat net de la période				-33 970				**-33 970**	**-1 894**	**-35 864**
Autres éléments du résultat global				377	6 813	-286	-1 663	**5 241**	**0**	**5 241**
Résultat global total	0	0	0	-33 593	6 813	-286	-1 663	**-28 729**	**-1 894**	**-30 623**
Distribution de dividendes				0				**0**	**0**	**0**
Opérations sur actions propres			431	-343				**88**	**0**	**88**
Autres variations				0				**0**	**0**	**0**
Au 30 Juin 2026	**57 992**	**100 410**	**-6 287**	**-103 576**	**2 477**	**-10 140**	**989**	**41 865**	**-2 425**	**39 440**

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
Résultat avant impôts des activités poursuivies		**-37 311**	**-12 840**
Amortissements et provisions		40 167	14 589
Amortissements des droits d'utilisation		17 996	17 854
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		-1 141	1 642
Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		94	112
Charges d'intérêts		9 232	10 317
Plus ou moins values de cessions		1 863	-144
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		**68 211**	**44 370**
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ		**30 900**	**31 530**
Impôt sur le résultat payé		-2 211	-1 449
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		**28 689**	**30 081**
Diminution (+) et augmentation (-) stocks		216	26
Diminution (+) et augmentation (-) clients		2 843	2 564
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs		-5 145	-1 361
Autres diminutions (-) et autres augmentations (+)		2 295	-670
Variation du besoin en fonds de roulement lié l'activité		**208**	**559**
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		**28 897**	**30 640**
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles	11	-4 019	-4 844
. Corporelles	12	-7 367	-5 945
. Financières		-428	-349
Cessions d'actifs		13 132	383
Acquisitions/Cessions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise/cédée		-894	-1 661
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS (B)		**424**	**-12 417**
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Remboursement des passifs d'engagements locatifs	13	-19 626	-19 401
Remboursement d'emprunts		-7 364	-138
Emprunts souscrits	22	4 000	82 002
Distribution de dividendes		0	0
Acquisitions d'actions propres		-101	-124
Cessions d'actions propres		93	119
Opérations sur le capital		0	0
Intérêts payés		-9 232	-10 317
Acquisitions/cessions de participations ne donnant pas le contrôle		0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		**-32 230**	**52 141**
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées (D)	4	-994	-2 999
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (E)		13	-30
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D+E)		**-3 890**	**67 335**
Trésorerie et équivalents de trésorerie		15 564	38 047
Concours bancaires		-4 145	-93 963
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE		**11 419**	**-55 914**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	8 283	15 564
Concours bancaires	20	-755	-4 145
TRÉSORERIE A LA CLOTURE	18	**7 529**	**11 420**

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. CONTINUITE D'EXPLOITATION

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 160 boulevard de Fourmies 59100 Roubaix, France.

Les comptes consolidés de l'exercice 2025/2026 clos le 30 juin 2026 ont été arrêtés par le Directoire le 8 septembre 2026.

Dans un environnement macroéconomique et politique incertain, marqué par une contraction de la consommation, la rentabilité opérationnelle du Groupe s'est améliorée au cours du plan « Dare.Act.Impact 2026 », tout en restant inférieure aux attentes.

À la suite de l'évolution de sa gouvernance intervenue le 12 mai 2026, le nouveau Directoire a engagé une revue de l'ensemble du portefeuille d'activités. Les premières orientations du plan « Drive to perform, Care to transform 2030 », présentées en septembre 2026, visent à réduire l'endettement, à recentrer le portefeuille de marques et à concentrer les investissements. Des cessions d'actifs sont envisagées dans ce cadre.

Au 30 juin 2026, le Groupe dispose de lignes de financement RCF de 110,5 millions d'euros, utilisées à hauteur de 86 millions d'euros, de découverts bancaires de 19,3 millions d'euros et de crédits documentaires de 9,7 millions d'euros. Ces financements, conclus en juin 2025 et formalisés par un avenant du 17 juillet 2025, arrivent à échéance le 3 août 2027 ; leur prorogation requiert l'accord unanime des prêteurs. Le Groupe bénéficie également d'un prêt actionnaire de 7,8 millions d'euros et d'un PGE de 28,4 millions d'euros, remboursables au plus tard le 3 août 2029.

Le 26 juin 2026, les partenaires bancaires ont accordé un waiver suspendant l'application des covenants au 30 juin 2026. Tous les tests trimestriels de liquidité de l'exercice (à l'exception du 31 mars 2026 pour lequel un waiver a été obtenu, lié notamment au décalage de la cession de l'immeuble logistique de Villeneuve d'Ascq), ainsi que celui du 30 septembre 2026, ont été respectés. Le respect des ratios financiers au 30 juin 2027 et le maintien des financements au-delà du 3 août 2027 nécessiteront toutefois un nouvel accord des prêteurs.

La direction a engagé des discussions avec les partenaires bancaires et met en œuvre les mesures nécessaires au renouvellement des financements (voir notes 20 et 28.5). Elle estime pouvoir parvenir à un accord, au regard du soutien apporté par les prêteurs lors des accords de 2023 et 2025 et du waiver obtenu en juin 2026, ainsi que des mesures prévues par le nouveau plan stratégique.

Les prévisions de trésorerie établies jusqu'en novembre 2027 intègrent le nouveau plan stratégique, la revue du portefeuille d'activités, les coûts de financement, la réalisation de cessions d'actifs et le maintien des financements au-delà de leur échéance.

Sur cette base, le Directoire a considéré que l'hypothèse de continuité d'exploitation était appropriée pour l'établissement des comptes consolidés. Cette appréciation repose notamment sur le renouvellement des financements arrivant à échéance le 3 août 2027 et sur la réalisation des cessions envisagées ; elle constitue, à ce titre, un jugement significatif de la direction au sens d'IAS 1.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2026 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2026.
L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/international-financial-reporting-standards-ifrs-adopted-by-the-european-union.html

Les principes comptables retenus au 30 juin 2026 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 30 juin 2025, à l'exception des normes et interprétations détaillées ci-dessous dans la note 2.2.1.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2026 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er juillet 2026.

Certaines normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations, dont les applications pourraient être rétrospectives. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 Evolution du référentiel comptable

2.2.1 Normes, amendements et interprétations applicables au 1er juillet 2025

Au 30 juin 2026, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er juillet 2025 sont les suivants :

NORMES / AMENDEMENTS / INTERPRETATIONS
Amendement IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères (applicable au 1er janvier 2025)*

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter ou postérieurement 1er janvier 2026

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 sont listées ci-dessous. Le Groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation.

NORMES / AMENDEMENTS / INTERPRETATIONS
Amendement IFRS 7 & 9 – *Modifications relatives à la classification, à la désactivation de passifs et aux critères liés aux contrats financiers (applicable au 1er janvier 2026)*
Amendement IFRS 7 & 9 – *Traitement comptable et divulgations pour les contrats d'électricité dépendant de facteurs naturels (applicable au 1er janvier 2026)*
Amendements à IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7 (clarifications techniques et corrections)

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes, amendements ou interprétations par anticipation et n'attend pas d'impact significatif consécutif à leur première application.

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 8
- les provisions - voir les estimations en note 25
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des tests de dépréciation - voir les hypothèses et estimations en note 14
- la valorisation des contrats de location - voir les estimations en note 13
- la dépréciation des stocks et des créances clients – voir les estimations en notes 15 et 16

2.4 Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.
Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 33 de l'annexe.

2.5 Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en milliers d'euros.

2.5.1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans "l'État du résultat global consolidé".
Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin.
Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date.

2.7 Goodwill

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle de l'entité acquise ; et
- la juste valeur des actifs acquis et passifs repris en date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé au minimum chaque année (voir note 2.12).

Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la rubrique *Autres charges opérationnelles* dans le compte de résultat consolidé.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans.
Les logiciels développés en interne par le Groupe remplissant l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les relations clientèles/patientèles sont évaluées et portées à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprises. Ces actifs incorporels sont amortis suivant leur durée de vie estimée généralement comprise entre 5 et 15 ans.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.12).

Au sein du Groupe, les dépenses relatives aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de personnel et charges externes. Il s'agit essentiellement de frais de recherche qui ne sont pas activables au regard de la norme IAS 38.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production comprenant le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.
Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrain	Non amorti
Bâtiment lourd - composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger - composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	8 à 10 ans
Agencement des magasins	8 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installation téléphonique	5 à 8 ans
Véhicule	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.
Les bâtiments sont décomposés en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd 15 ans si bâtiment léger

2.10 Immeubles de Placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le propriétaire pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Dans le Groupe, les bâtiments affectés à plus de 50 % à la location externe, et les réserves foncières sont reconnus comme immeubles de placement.
Ils sont évalués à la juste valeur.

2.11 Contrats de location

Le Groupe possède principalement des contrats de location immobilière relatifs aux baux commerciaux et des contrats de location de véhicules. Dans une moindre mesure, le Groupe dispose de quelques contrats de location d'équipements industriels ou informatiques. Le Groupe se situe exclusivement en situation de preneur.
Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès leur commencement pour la valeur actualisée des paiements futurs (principalement fixes) sur la base du taux marginal d'endettement du preneur à la date du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif sur une durée et dans un environnement économique similaires.
Ces contrats sont enregistrés en « passifs liés aux engagements locatifs » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation ».

Les immobilisations financées par des contrats de location sont amorties selon les mêmes durées que les immobilisations acquises en propre si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Dans le cas contraire, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.
Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.
La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période non résiliable de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Le Groupe applique les dispositions de l'IFRIC sur la durée non résiliable des contrats en intégrant des durées qui peuvent aller au-delà des durées contractuelles. L'actif « droit d'utilisation » fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers (en cas de changement d'indice ou de taux, de prolongation ou de résiliation ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance). L'actif « droit d'utilisation » est soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36.
Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire (inférieure ou égale à 5 000 euros) ou de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois) sont comptabilisés directement en charges opérationnelles.
Les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur concernent principalement du petit matériel informatique.

Le Groupe dispose d'un actif immobilier mis en location simple auprès d'une entité externe au Groupe. Cet actif est présenté au bilan selon la nature de l'actifs (terrain et construction principalement). Les amortissements de ce bien loué sont évalués et comptabilisés conformément aux normes IAS 16 (note 2.9) et IAS 38 (note 2.8). Au compte de résultat, les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. Les coûts encourus pour acquérir les revenus locatifs (y compris l'amortissement du bien) sont constatés en charges.

2.12 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.
Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.
Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.
La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.
La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession.
La valeur d'utilité est obtenue à partir des projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction), en retenant des taux de marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.
Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)
Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.
La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif), cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.
Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie a été effectuée au sein du groupe Damartex. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe.
Par ailleurs et en amont du test réalisé au niveau de l'UGT et si celle-ci dispose de magasins au sein de son activité, des tests de dépréciation sur les actifs affectés aux magasins sont réalisés au niveau de chaque magasin. Ces actifs sont le droit d'utilisation (Droit au bail) et les agencements du magasin. Les éventuelles dépréciations sont comptabilisées sur le magasin concerné.

2.13 Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont comptabilisés dans l'une des trois catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- à la juste valeur par résultat.

La classification et l'évaluation des actifs financiers reposent sur deux critères : le modèle économique de l'entité (collecte de flux contractuels ou monétisation par cession) pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.
Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par résultat, elles représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.
Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs évalués au coût amorti. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.
Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession.
Il n'y a pas de titres de participation de ce type au 30 juin 2026.

2.14 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement, diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.
Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.15 Clients et autres débiteurs

Les créances vis-à-vis des clients et autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction de la perte de crédit attendue dès la création de la créance.

2.16 Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.
Les résultats de cession de ces titres nets d'impôts sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.17 Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'attribution d'actions gratuites.
Le coût des attributions d'actions est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution.

La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action,

le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses.
Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.19 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.
Cette rubrique peut notamment comprendre les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.
Le cas échéant, les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis, que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.20 Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.
Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en Grande-Bretagne ;
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique, en Grande-Bretagne et en Allemagne ;
- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies) ;
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies) ;

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.
Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.
Pour les régimes à prestations définies, la charge nette de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.
Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

En mai 2021, l'IFRS-IC conclut qu'une entité attribue des droits à une indemnité de retraite au titre de chaque année au cours de laquelle un employé rend des services à compter de la date à laquelle naît l'obligation pour la première

fois et non sur toute la période d'emploi. La méthode d'étalement de la dette retenue par Damartex pour la plupart de ses entités françaises dans le cas particulier des régimes à prestations définies a été revue au 30 juin 2026 et est conforme à cette interprétation.

Les écarts actuariels générés sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.
Des fonds sont affectés à la couverture d'engagement à long terme du personnel en Grande-Bretagne. Ils sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de surfinancement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous-financement.
En cas de surfinancement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.21 Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.
Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.
Les frais d'émission directement attribuables au passif financier concerné sont comptabilisés au bilan et sont mécaniquement étalés sur la durée de vie de ce dernier selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

2.22 Impôts courants et différés

2.22.1 Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er juillet 2003, il est renouvelé par tacite reconduction tous les 5 ans. La quasi-totalité des sociétés françaises est comprise dans le périmètre de cette intégration au 1er juillet 2025.

Selon la convention, la charge ou le bénéfice d'impôt lié(e) à l'intégration fiscale, calculé(e) entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Damartex, société tête de groupe.

De même l'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt pour Damartex.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.22.2 Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés pourront s'imputer ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant la période au cours de laquelle les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Le montant des impôts différés passifs constatés sont limités à la hauteur du risque qui sera réellement supporté par chaque entité fiscale (fonction des déficits antérieurs reportables non activés et des règles fiscales d'imputation et plafonnement).

2.23 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe a décidé de continuer à appliquer les dispositions de la norme IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture.
Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.
Damartex utilise des instruments de couverture dans le cadre de sa politique de gestion du risque financier dans un objectif strict de couverture.

A la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur ("Mark to Market").

Les instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie futurs ont les impacts suivants :

- les variations de valeur de sa part efficace sont enregistrées en capitaux propres en autres éléments du résultat global. Elles sont recyclées en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même reconnu en résultat et ce, dans la même rubrique ;
- la valeur temps (report/déport et prime d'option de change, basis spread des cross currency swaps) est enregistrée en capitaux propres en autres éléments du résultat global. Elle est prise dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément aux principes retenus par le Groupe.

2.24 Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes à la clôture de l'exercice.

2.25 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Les ventes incluent principalement des ventes au détail dans le cadre des catalogues (canal vente par correspondance), des magasins (canal magasins) ou des sites e–commerce et market-place (canal e-commerce) ; des ventes de gros à des distributeurs et agents (canal Wholesales) ; et des prestations de services dans les activités santé du Groupe (canal services).

Les ventes au détail proviennent des activités Fashion et Home & Lifestyle du Groupe. Ces ventes sont comptabilisées lors de l'achat par la clientèle. Les paiements peuvent être au comptant ou à la commande, à crédit ou en contre-remboursement. Certaines ventes sont payées via un crédit soumis à intérêts (notamment en Angleterre), les revenus de ce type de crédit sont intégrés dans la valorisation du chiffre d'affaires.

Les ventes de gros sont présentes dans les activités Fashion et Home & Lifestyle et sont comptabilisées lors du transfert de propriété.

Les prestations de services concernent les enseignes du pôle Healthcare. Elles sont comptabilisées lors de la réalisation de la prestation.

Les frais d'expédition et de transport de marchandises à destination des clients sont compris dans les ventes lorsqu'ils sont inclus dans la facturation.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises, ristournes et retours. Des retours sont estimés de manière statistique et sont enregistrés en réduction du chiffre d'affaires.

2.26 Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.27 EBITDA opérationnel

L'EBITDA opérationnel est un indicateur financier suivi au sein du Groupe. Il correspond au résultat opérationnel courant (voir note 2.28) retraité de l'ensemble des éléments calculés suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements
- Dotations et reprises de provisions d'exploitation (stocks, clients, provisions pour risques et charges, …)
- Autres charges calculées (ex : charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés)

Afin d'assurer une comparabilité et un suivi opérationnel de cet indicateur, les effets de la norme IFRS 16 sur les contrats de location simple sont exclus de celui-ci.

2.28 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.
Il correspond à la différence entre :

- le chiffre d'affaires réalisé d'une part, et
- les achats consommés, charges de personnel, charges externes, charges d'amortissements, charges d'amortissements des droits d'utilisation, dotations/reprises de provisions d'autre part.

2.29 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents de montants particulièrement significatifs qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant. Ils intègrent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration, des dépréciations d'immobilisations et le cas échéant, les dépréciations d'actifs liés aux tests de dépréciation.

2.30 Résultat financier

Le résultat financier est notamment composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.31 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées par le Président du Directoire pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.
Les secteurs opérationnels présentant des caractéristiques économiques similaires, sur la base des indicateurs de performance examinés par le principal décideur opérationnel et des autres critères énoncés par la norme, ont fait l'objet d'un regroupement pour déterminer les secteurs à présenter.

3. FAITS MARQUANTS

Cession d'un immeuble logistique à Villeneuve d'Ascq

Conformément aux engagements pris dans le plan stratégique « Dare.Act.Impact 2026 » qui vient de se terminer, le Groupe a procédé à la cession de son ensemble immobilier non stratégique de 32 000 m² situé à Villeneuve d'Ascq. Ce bâtiment hébergeait les activités d'Afibel dont l'enseigne avait été cédée en février 2024.

4. ACTIVITES ABANDONNEES

4.1 Arrêt activité Almadia VAD

L'arrêt effectif des activités VAD chez Almadia au 31 décembre 2024, nous permet d'appliquer la norme IFRS 5 « Activités abandonnées » dans la mesure où l'activité Almadia VAD :

- est une composante dont l'abandon est effectif
- représente une ligne d'activité distincte
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à se séparer d'une ligne d'activité distincte

Les résultats d'Almadia VAD au 30 juin 2026 sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
CHIFFRE D'AFFAIRES	**0**	**1 920**
Achats consommés	**0**	-879
Charges de personnel	**0**	-1 090
Charges externes	**0**	-1 166
Charges d'amortissements	**0**	-87
Dotations et reprises / provisions	**0**	-55
Résultat opérationnel courant	**0**	-1 357
Autres produits / charges opérationnelles	**-27**	-1 151
Résultat opérationnel	**-27**	-2 508
Résultat financier	**0**	0
Résultat avant impôts	**-27**	-2 508
Impôts sur les résultats	**0**	0
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	**-27**	**-2 508**

Les flux nets de trésorerie générés par Almadia VAD s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	**-994**	-3 016
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	**0**	17
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT	**0**	0
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES ABANDONNEES	**-994**	**-2 999**

4.2 Actifs destinés à être cédés

Conformément aux engagements pris avec nos partenaires financiers dans le cadre des nouveaux financements conclus sur l'exercice, le Groupe a procédé à la mise en vente de certains actifs dont l'ensemble immobilier de Villeneuve d'Ascq (cédé sur le mois de juin 2026), le siège de Damart France à Roubaix (lié au regroupement de l'ensemble des équipes sur deux sites au lieu de trois actuellement) et un magasin Damart. Conformément à IFRS 5, les deux derniers éléments restent classés en actifs destinés à être cédés au 30 juin 2026.
Ces cessions sont attendues sur le prochain exercice, les prix de vente sont supérieurs à leur valeur nette comptable.

5. SECTEURS OPERATIONNELS

Le Groupe reste organisé en trois secteurs d'activité distincts :

- le secteur « Fashion » regroupant les enseignes Damart et Xandres qui commercialisent les articles textiles ;
- le secteur « Home & Lifestyle » regroupant les enseignes Coopers of Stortford, 3Pagen et Vitrine Magique qui commercialisent des produits d'équipements de la personne et de la maison ;
- le secteur « Healthcare » regroupant les enseignes Santéol, MSanté (prestations de soin à domicile) et Almadia (prestations de maintien à domicile), spécialisées sur le secteur de la santé et du bien vieillir à domicile.

Ces secteurs donnent une vision pertinente de la performance du groupe Damartex, en lien avec sa stratégie.

30 juin 2025

En milliers d'euros	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	**30 JUIN 2025**
Chiffre d'affaires	389 394	102 720	29 111	**521 225**
EBITDA opérationnel	13 292	-1 749	4 217	**15 760**
Résultat opérationnel courant	4 535	-3 136	716	**2 115**
Résultat opérationnel	1 457	-2 522	686	**-379**
Dotations aux amortissements	11 226	1 003	3 885	**16 114**
Investissements	9 385	301	1 104	**10 790**

30 juin 2026

En milliers d'euros	FASHION	HOME & LIFESTYLE	HEALTHCARE	**30 JUIN 2026**
Chiffre d'affaires	383 323	91 306	28 846	**503 475**
EBITDA opérationnel	14 915	-2 808	1 925	**14 032**
Résultat opérationnel courant	5 635	-3 266	-1 845	**524**
Résultat opérationnel	4 544	-15 736	-16 025	**-27 217**
Dotations aux amortissements	11 293	938	3 734	**15 965**
Investissements	10 353	177	857	**11 387**

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon les enseignes :

En milliers d'euros	**30 JUIN 2026**	30 JUIN 2025
Damart	**346 759**	353 279
Xandres	**36 563**	36 115
FASHION	**383 323**	389 394
3Pagen	**42 805**	49 180
Vitrine Magique	**10 512**	10 924
Coopers of Stortford	**37 989**	42 616
HOME & LIFESTYLE	**91 306**	102 720
Almadia	**8 463**	8 772
Santéol	**18 005**	17 749
MSanté	**2 378**	2 590
HEALTHCARE	**28 846**	29 111
TOTAL	**503 475**	**521 225**

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon les canaux de distribution :

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Ventes par correspondance	**167 322**	187 317
E-Commerce	**106 391**	106 815
Magasins	**182 980**	178 476
Wholesales	**24 455**	26 060
Services	**22 327**	22 557
TOTAL	503 475	521 225

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients :

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
France	**230 673**	232 242
Benelux	**109 023**	108 935
Grande-Bretagne	**120 494**	130 193
Allemagne	**39 676**	45 611
Autriche	**3 609**	4 245
TOTAL	503 475	521 225

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	**601**	136
Autres produits opérationnels	**601**	136
Autres éléments opérationnels	**-2 291**	-4 087
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	**-1 180**	0
Autres charges opérationnelles	**-3 471**	-4 087
Dépréciations d'actifs	**-24 871**	1 457
TOTAL	-27 741	-2 494

Les autres éléments opérationnels sont essentiellement composés de coûts liés aux divers ajustements des structures à travers le Groupe.
Le résultat net sur cession d'actif représente la moins-value suite à la cession de l'ensemble immobilier de Villeneuve d'Ascq.
Les dépréciations d'actifs se composent de dépréciations et/ou reprises liées à des pertes de valeur comptabilisées (cf note 14).

7. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Produits financiers	**194**	414
Effets de change	**823**	0
Produits financiers	**1 017**	414
Charges financières	**-8 705**	-10 565
Charges financières liées aux passifs d'engagements locatifs	**-2 407**	-1 921
Effets de change	**0**	-389
Charges financières	**-11 112**	-12 875
TOTAL	-10 095	-12 461

Le résultat financier est principalement impacté par les charges d'intérêts liées aux conditions de financement et au niveau d'endettement du Groupe.

8. IMPOTS

8.1 Impôts sur le résultat

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
RESULTAT AVANT IMPOT	-37 312	-12 840
Taux de l'impôt	*25,00%*	*25,00%*
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	**-9 328**	-3 210
Différences de taux (**)	**-183**	-453
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	**7 560**	4 323
Crédits d'impôts	**-37**	225
Charges non déductibles et divers	**515**	1 485
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	**-1 474**	2 371
Dont impôt exigible	**1 510**	2 120
Dont impôt différé	**-2 984**	251
Taux effectif d'imposition	***3,9%***	*-18,5%*

(**) Essentiellement liées aux activités hors de France ayant un taux d'impôt différents (Grande-Bretagne, Tunisie).

8.2 Impôts différés

Un actif net d'impôt différé n'est constaté que s'il est probable que l'entité disposera dans les prochains exercices d'un bénéfice imposable supérieur aux pertes existantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable. Cette probabilité est mesurée au 30 juin 2026 à partir des budgets, plans à moyen terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et des dispositions fiscales en vigueur dans chacun des pays.
L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

Le montant des impôts différés passifs constatés a été limité à la hauteur du risque qui sera réellement supporté par l'entité fiscale (fonction des déficits antérieurs reportables non activés et des règles d'imputation et de plafonnement).

Le tableau suivant présente le montant des déficits pour le Groupe ainsi que la répartition entre l'activation ou non de ces déficits :

	30 JUIN 2025		
En milliers d'euros	Base	Montant impôts activés	Montant impôts non activés
Benelux	17 488	340	4 032
Grande-Bretagne	9 312	2 292	36
Allemagne	21 884	3 641	3 143
France	137 582	561	33 835
TOTAL	186 266	6 834	41 046

	30 JUIN 2026		
En milliers d'euros	Base	Montant impôts activés	Montant impôts non activés
Benelux	16 689	219	3 953
Grande-Bretagne	15 629	3 131	776
Allemagne	21 862	1 772	5 005
France	143 421	1 751	37 629
TOTAL	197 601	6 873	47 364

8.3 Analyse par pays

Impôts différés actifs

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Tunisie	**160**	119
TOTAL	160	119

Impôts différés passifs

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Allemagne	**515**	1 759
Benelux	**352**	400
Grande-Bretagne	**1 744**	2 503
France	**750**	0
TOTAL	3 361	4 662

8.4 Analyse par nature

Impôts différés actifs

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
IDA liés aux avantages du personnel	**1 523**	1 706
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	**1 122**	1 137
IDA sur instruments de couverture de change	**0**	1 394
IDA sur programme fidélité	**0**	98
IDA sur frais de publicité	**28**	30
IDA sur différences temporaires	**1 560**	1 739
IDA sur reports déficitaires	**6 873**	6 834
IDA Autres	**1 554**	1 126
Compensation IDA/IDP	**-12 500**	-13 945
TOTAL	160	119

Impôts différés passifs

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
IDP liés aux avantages du personnel	**1 415**	1 505
IDP sur immobilisations (in)corporelles	**3 013**	3 109
IDP sur IFRS 16 - Contrat de location	**1 156**	1 220
IDP sur instruments de couverture de change	**595**	0
IDP sur autres différences temporaires	**0**	0
IDP liés aux marques et patientèles	**8 694**	11 639
Autres	**988**	1 134
Compensation IDA/IDP	**-12 500**	-13 945
TOTAL	3 361	4 662

Impôts différés, charge de l'exercice

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
ID liés aux méthodes de provisions	**0**	15
ID liés aux avantages du personnel	**26**	-43
ID sur immobilisations (in)corporelles	**1 214**	343
ID sur autres différences temporaires, sociales et fiscales	**-252**	-182
ID sur instruments de couverture de change	**-285**	189
ID liés aux activations des déficits	**-327**	-238
ID sur dépréciation d'actifs	**2 604**	-404
Autres	**4**	571
TOTAL	**2 984**	**251**

9. RESULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	**-33 970**	**-17 603**
Nombre moyen d'actions	**11 598 300**	11 598 300
Nombre moyen d'actions propres	**330 909**	344 787
Nombre d'actions à retenir	**11 267 391**	11 253 513
Résultat net par action (en euros)	**-3,01**	-1,56
Effet de la dilution		
Effet dilutif (SO et AGA)	**8 000**	30 242
Nombre d'actions à retenir	**11 275 391**	11 283 755
Résultat net dilué par action (en euros)	**-3,01**	-1,56

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2025	ACHATS	VENTES	+/- VALUES REALISEES	30 JUIN 2026
Nombre d'actions propres	342 979	31 607	-54 057		**320 529**
Prix moyen (en euros)	19,59	3,21	9,48		**19,61**
TOTAL (en milliers d'euros)	**6 718**	**101**	**-512**	**-20**	**6 287**

10. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	30 JUIN 2025
Variation de valeur	-9 282	-342	1 255	**-8 369**
Recyclage en résultat	4 641			**4 641**
Effets d'impôts	1 161	0	-338	**823**
TOTAL	**-3 480**	**-342**	**917**	**-2 905**

En milliers d'euros	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	30 JUIN 2026
Variation de valeur	13 626	-286	377	**13 717**
Recyclage en résultat	-6 813			**-6 813**
Effets d'impôts	-1 547	0	-116	**-1 663**
TOTAL	**5 266**	**-286**	**260**	**5 241**

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	30 JUIN 2026 BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	30 JUIN 2025 NET
Goodwill	**70 363**	**-26 778**	**43 585**	60 416
Brevets, licences, logiciels	**74 754**	**-59 855**	**14 899**	16 262
Marques	**48 968**	**-22 381**	**26 587**	35 094
Autres immobilisations incorporelles	**20 551**	**-7 327**	**13 224**	15 514
TOTAL	**214 636**	**-116 341**	**98 294**	**127 286**

11.1 Valeur brute

En milliers d'euros	GOODWILL	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS	TOTAL
Au 30 juin 2025	70 429	70 268	49 125	21 703	**211 526**
Acquisitions	0	806	0	3 213	**4 019**
Cessions	0	-698	0	0	**-698**
Effets de variations de change	-66	-35	-157	-3	**-261**
Variation de périmètre	0	0	0	0	**0**
Autres mouvements	0	4 413	0	-4 362	**51**
Au 30 juin 2026	**70 363**	**74 754**	**48 968**	**20 551**	**214 636**

Les autres mouvements se composent essentiellement de mouvements entre immobilisations en cours et logiciel (liés à l'activation de projet informatique).

11.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	GOODWILL	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS	TOTAL
Au 30 juin 2025	-10 013	-54 007	-14 031	-6 189	**-84 240**
Amortissements et dépréciations	-16 737	-6 548	-8 413	-1 142	**-32 839**
Cessions	0	666	0	0	**666**
Effets de variations de change	-28	32	63	4	**71**
Variation de périmètre	0	0	0	0	**0**
Autres mouvements	0	0	0	0	**0**
Au 30 juin 2026	**-26 778**	**-59 855**	**-22 381**	**-7 327**	**-116 341**
Valeur nette au 30 juin 2026	**43 585**	**14 899**	**26 587**	**13 224**	**98 294**

Les dépréciations comptabilisées sur l'exercice sont détaillées dans la note 14.

11.3 Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par secteur opérationnel comme suit :

En milliers d'euros	GOODWILL	MARQUES	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Damart	3 711	4 676	**8 387**	8 387
Xandres	0	1 574	**1 574**	1 574
3 Pagen	0	7 525	**7 525**	15 925
Coopers of Stortford	5 634	12 810	**18 444**	21 970
Santéol	34 240	0	**34 240**	34 254
MSanté	0	0	**0**	8 407
Almadia MAD	0	0	**0**	4 993
TOTAL	**43 585**	**26 585**	**70 170**	**95 510**

Les variations correspondent à des dépréciations comptabilisées sur l'exercice, détaillées dans la note 14.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	30 JUIN 2026 BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	30 JUIN 2025 NET
Terrain	**3 482**	**-231**	**3 251**	3 251
Constructions	**58 583**	**-42 149**	**16 434**	17 006
Installations techniques, matériel et outillage	**41 809**	**-37 324**	**4 485**	3 797
Autres immobilisations corporelles	**93 417**	**-79 336**	**14 081**	11 252
Immobilisations corporelles en cours	**1 068**	**0**	**1 068**	2 425
TOTAL	198 358	-159 040	39 318	37 732

12.1 Valeur brute

En milliers d'euros	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2025	3 484	57 804	40 464	89 436	2 425	**193 613**
Acquisitions	0	730	1 189	4 127	1 322	**7 367**
Cessions	0	-151	-434	-2 011	37	**-2 559**
Effets de variations de change	-2	-114	-30	-17	-1	**-164**
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	**0**
Autres mouvements	0	314	620	1 882	-2 716	**100**
Au 30 juin 2026	3 482	58 583	41 809	93 417	1 068	198 358

12.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2025	-233	-40 798	-36 667	-78 183	0	**-155 881**
Amortissements et dépréciations	0	-1 292	-1 074	-3 053	0	**-5 419**
Cessions	0	0	398	1 888	0	**2 286**
Effets de variations de change	2	87	26	12	0	**127**
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	**0**
Autres mouvements	0	-146	-8	0	0	**-154**
Au 30 juin 2026	-231	-42 149	-37 324	-79 336	0	-159 041
Valeur nette au 30 juin 2026	3 251	16 434	4 485	14 081	1 068	39 318

Les dépréciations comptabilisées sur l'exercice sont détaillées dans la note 14.2.

13. CONTRAT DE LOCATION

13.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi par nature d'actif :

En milliers d'euros	30 JUIN 2026 BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	30 JUIN 2025 NET
Droits au bail	**7 136**	**-3 131**	**4 005**	4 004
Baux commerciaux	**166 216**	**-94 473**	**71 742**	77 149
Autres	**17 875**	**-12 089**	**5 786**	6 757
TOTAL	191 227	-109 693	81 533	87 910

Les baux commerciaux correspondent essentiellement aux contrats de locations immobilières relatifs aux activités magasins du Groupe.

La catégorie Autres porte sur les contrats de location simple relatifs aux véhicules, aux biens informatiques et industriels, ainsi qu'au matériel médical acquis en location financement.

13.1.1 Valeur brute

En milliers d'euros	DROITS AU BAIL	BAUX COMMERCIAUX	AUTRES	TOTAL
Au 30 juin 2025	7 136	157 083	18 262	**182 481**
Acquisitions	0	14 004	1 737	**15 741**
Cessions	0	-4 849	-6 920	**-11 769**
Effets de variations de change	0	-22	0	**-22**
Variation de périmètre	0	0	0	**0**
Autres mouvements	0	0	4 796	**4 796**
Au 30 juin 2026	7 136	166 216	17 875	191 227

13.1.2 Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	DROITS AU BAIL	BAUX COMMERCIAUX	AUTRES	TOTAL
Au 30 juin 2025	-3 132	-79 934	-11 505	**-94 571**
Amortissements et dépréciations	1	-17 996	-2 254	**-20 249**
Cessions	0	3 458	1 670	**5 128**
Effets de variations de change	0	-2	0	**-2**
Variation de périmètre	0	0	0	**0**
Autres mouvements	0	0	0	**0**
Au 30 juin 2026	-3 131	-94 473	-12 089	-109 693
Valeur nette au 30 juin 2026	4 005	71 742	5 786	81 533

13.2 Passifs d'engagements locatifs

Les passifs d'engagements locatifs se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
A un an au plus	**20 066**	18 335
Plus d'un an et moins de cinq ans	**42 532**	48 890
A plus de cinq ans	**16 854**	17 159
TOTAL	79 452	84 384

La variation des engagements locatifs au cours de l'exercice est constituée des éléments suivants :

En milliers d'euros	Location Financement	Location Simple	TOTAL
Au 30 juin 2025	4 561	79 823	84 384
Mise en place nouveaux contrats de location	1 737	14 004	15 741
Remboursement des passifs	-2 156	-17 470	-19 626
Effets de variations de change	0	-24	-24
Autres mouvements	462	-1 485	-1 023
Au 30 juin 2026	**4 604**	**74 848**	**79 452**

14. IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.12. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 11.3.

14.1 Hypothèses retenues

➢ **UGT du pôle Fashion et Home & Lifestyle**

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme, établis sur une durée de 5 ans pour les UGT, est basé sur des données historiques de la société. Les taux de croissance à l'infini retenus au 30 juin 2026 sont :

- 0,5% pour les UGT du secteur opérationnel « Fashion » sauf pour l'enseigne haut de gamme où le taux de 1% a été retenu au 30 juin 2026 idem au 30 juin 2025 ;
- 1% pour les UGT du secteur opérationnel « Home & Lifestyle » contre 2% au 30 juin 2025 ;

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation du cash-flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (4,0%) associé à une prime de risque (9%).

Le Groupe a retenu un taux différencié selon les différents secteurs opérationnels :

- 13% pour les UGT du secteur opérationnel « Fashion » idem au 30 juin 2025 ;
- 13% pour les UGT du secteur opérationnel « Home & Lifestyle » idem au 30 juin 2025 ;

Comme pour chaque exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

Le Groupe a intégré la norme IFRS 16 dans les tests de dépréciation établis au 30 juin 2026. La méthode retenue consiste à intégrer les droits d'utilisation dans la valeur testée, nets des passifs liés aux engagements locatifs. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont également retraitées dans l'EBITDA retenu pour les tests.

➢ **UGT du pôle Healthcare**

Le Groupe a fait évoluer la méthode de valorisation des UGT du pôle Healthcare. Jusqu'à présent, les UGT de l'ensemble des entités du Groupe étaient valorisées selon une approche fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs projetés.

Au regard des valeurs de marché observées pour les entités du pôle Healthcare, le Groupe a retenu, pour ces UGT, une approche fondée sur l'application de multiples d'EBITDA.

14.2 Tests de dépréciation

La mise à jour des tests de dépréciation d'actifs réalisés cette année a conduit le Groupe à constater une dépréciation pour un montant total de 25,2 millions d'euros (hors effet d'impôt différé associé).

Ci-dessous, le détail des valeurs nettes comptables des actifs à durée d'utilité indéterminée :

	FASHION		HOME & LIFESTYLE		HEALTHCARE			
En millions d'euros	DAMART	XANDRES	3PAGEN	COOPERS OF STORTFORD	SANTEOL	MSANTE	ALMADIA MAD	TOTAL
Paramètres retenus dans les analyses DCF								
Taux d'actualisation	13,0%	13,0%	13,0%	13,0%	9,5%	9,5%	9,5%	
Taux de croissance long terme	0,5%	1,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	
Valeur nette comptable des actifs à durée d'utilité indéterminée au 30 juin 2025 avant dépréciation								
Valeur nette comptable - Goodwill	3,7	-	-	9,1	34,2	8,4	5,0	**60,4**
Valeur nette comptable - Marque	4,7	1,6	14,6	12,9	-	-	-	**33,8**
Valeur nette comptable - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	3,3	0,7	0,0	-	-	-	-	**4,0**
Total	**11,6**	**2,3**	**14,7**	**22,0**	**34,2**	**8,4**	**5,0**	**98,2**
Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée en 2024/2025								
Dépréciation - Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-
(Dépréciation) / Reprise - Marque	-	-	1,3	-	-	-	-	**1,3**
(Dépréciation) / Reprise - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	**1,3**	-	-	-	-	**1,3**
Valeur nette comptable au 30 juin 2025 après dépréciation - Total	**11,6**	**2,3**	**16,0**	**22,0**	**34,2**	**8,4**	**5,0**	**99,5**

	FASHION		HOME & LIFESTYLE		HEALTHCARE			
En millions d'euros	DAMART	XANDRES	3PAGEN	COOPERS OF STORTFORD	SANTEOL	MSANTE	ALMADIA MAD	TOTAL
Paramètres retenus dans les analyses DCF								
Taux d'actualisation	13,0%	13,0%	13,0%	13,0%	-	-	-	
Taux de croissance long terme	0,5%	1,0%	1,0%	1,0%	-	-	-	
Valeur nette comptable des actifs à durée d'utilité indéterminée au 30 juin 2026 avant dépréciation								
Valeur nette comptable - Goodwill	3,7	-	-	9,0	34,2	8,4	5,0	**60,4**
Valeur nette comptable - Marque	4,7	1,6	15,9	12,8	-	-	-	**35,0**
Valeur nette comptable - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	3,3	0,7	0,0	-	-	-	-	**4,0**
Total	**11,6**	**2,3**	**15,9**	**21,8**	**34,2**	**8,4**	**5,0**	**99,3**
Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée en 2025/2026								
Dépréciation - Goodwill	-	-	-	(3,4)	-	(8,4)	(5,0)	**(16,8)**
(Dépréciation) / Reprise - Marque	-	-	(8,4)		-		-	**(8,4)**
(Dépréciation) / Reprise - Droits d'utilisations affectés aux droits au bail	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	**(8,4)**	**(3,4)**	-	**(8,4)**	**(5,0)**	**(25,2)**
Valeur nette comptable au 30 juin 2026 après dépréciation - Total	**11,6**	**2,3**	**7,5**	**18,4**	**34,2**	-	-	**74,1**

Par ailleurs, le Groupe a enregistré une reprise de dépréciation de 0,3 million d'euros sur des actifs corporels magasin sur l'enseigne Damart.

Cette reprise a été comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne Dépréciations d'actifs.

Pour tous les autres actifs testés, la valeur recouvrable s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable, aucune autre dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2026.

14.3 Sensibilités aux changements d'hypothèses

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation notamment sur le WACC et sur le taux de croissance à l'infini. Les résultats sont les suivants :

En millions d'euros	Hausse de 1% du taux WACC	Baisse de 0,5% du taux de croissance à l'infini
Variation de dépréciation (- : dépréciation complémentaire)	(3,1)	(1,3)

Les sensibilités présentées ci-dessus illustrent les impacts sur les tests de dépréciation réalisés pour les entités des pôles Fashion et Home & Lifestyle.

Pour les entités du pôle Healthcare, les goodwill relatifs à MSanté et Almadia MAD sont désormais intégralement dépréciés et aucun autre actif incorporel significatif ne subsiste. Dans ce contexte, une variation du multiple d'EBITDA n'aurait pas d'incidence sur le résultat des tests de dépréciation.

S'agissant de Santéol, une diminution de 1 point du multiple d'EBITDA n'entraînerait pas de dépréciation complémentaire des actifs incorporels.

15. STOCKS

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Valeurs brutes	**103 456**	104 315
Dépréciation	**-11 819**	-12 185
TOTAL	**91 637**	**92 129**

16. CREANCES CLIENTS

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Valeurs brutes	**23 595**	27 692
Dépréciation	**-2 380**	-1 924
TOTAL	**21 215**	**25 767**

Echéancier des créances clients

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Non échues et non dépréciées	**14 667**	13 389
Echues, non dépréciées < 30 jours	**5 490**	10 011
Echues, non dépréciées > 30 jours	**689**	1 991
Echues et dépréciées	**2 749**	2 301
TOTAL	**23 595**	**27 692**

Risque clients

La très grande majorité des clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles.

Le risque clients porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Des provisions sont comptabilisées en fonction des probabilités de recouvrement pour faire face à ce risque.

17. AUTRES DEBITEURS

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Avances et acomptes versés	**2 329**	2 767
Charges constatées d'avance	**8 074**	7 913
Autres créances	**1 762**	3 024
TOTAL	**12 165**	**13 704**

18. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Comptes bancaires		**8 283**	15 564
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**8 283**	15 564
Concours bancaires	20	**-755**	-4 145
Trésorerie à la clôture		**7 528**	**11 419**

19. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Capital émis	**57 992**	57 992
Réserve légale	**9 458**	9 458
Prime d'émission	**100 410**	100 410
Ecarts de conversion	**-10 140**	-9 854
Autres réserves	**-82 416**	-70 311
Résultat net	**-35 864**	-17 718
TOTAL	**39 440**	**69 976**

Au 30 juin 2026, le capital social est composé de 11 598 300 actions entièrement libérées de valeur nominale de 5 euros.

En considérant l'impact de la situation économique et de la dynamique de transformation du Groupe, le Directoire ne proposera pas la distribution d'un dividende lors de l'Assemblée Générale prévue le 19 novembre 2026.

20. DETTES FINANCIERES

20.1 Analyse par catégorie

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Emprunts bancaires		**112 845**	118 314
Dettes financières		**112 845**	118 314
Dettes location financement	13	**1 348**	2 933
Dettes financières à plus d'un an		**114 193**	121 247
Emprunts bancaires		**9 375**	7 256
Dettes financières diverses		**0**	894
Concours bancaires	18	**755**	4 145
Dettes financières		**10 130**	12 295
Dettes location financement	13	**3 256**	1 628
Dettes financières à moins d'un an		**13 386**	13 923
DETTES FINANCIERES		**127 579**	**135 170**

Suite à l'accord conclu le 30 juin 2025 avec nos partenaires bancaires, les lignes de RCF restent classées en dettes financières non courantes pour leur part à plus d'un an au 30 juin 2026 (échéance au 3 août 2027).
Même commentaire pour le prêt actionnaire et le PGEr dont la part à plus d'un an reste classée en dette financière non courante.

20.2 Analyse par taux

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Taux variable	**94 509**	95 572
Taux fixe	**33 070**	39 598
TOTAL	127 579	135 170

20.3 Analyse par devise

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
EUR	**127 579**	135 170
TOTAL	127 579	135 170

20.4 Les covenants

L'accord d'extension des financements, conclu le 30 juin 2025, est soumis à des covenants spécifiant un niveau d'endettement net maximum par rapport à l'EBITDA et aux capitaux propres du Groupe.

Le 26 juin 2026, les partenaires bancaires ont accordé un waiver suspendant l'application des covenants au 30 juin 2026. Tous les tests trimestriels de liquidité de l'exercice (à l'exception du 31 mars 2026 pour lequel un waiver a été obtenu, lié notamment au décalage de la cession de l'immeuble logistique de Villeneuve d'Ascq), ainsi que celui du 30 septembre 2026, ont été respectés.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

	30 JUIN 2025		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
En milliers d'euros	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	25 767	25 767		25 767	
Trésorerie	15 561	15 561		15 561	
Dépôts et cautions	3 004	3 004		3 004	
Actifs financiers	0	0		0	
Instruments dérivés actifs	133	133			133
Instruments financiers actifs	44 466	44 466	0	44 333	133
Concours bancaires	-4 145	-4 145		-4 145	
Emprunts bancaires	-125 570	-125 570		-125 570	
Dettes financières diverses	-894	-894		-894	
Instruments dérivés passifs	-5 707	-5 707			-5 707
Fournisseurs	-64 993	-64 993		-64 993	
Instruments financiers passifs	-201 309	-201 309	0	-195 602	-5 707
TOTAL	-156 843	-156 843	0	-151 269	-5 574

	30 JUIN 2026		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
En milliers d'euros	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	**21 215**	**21 215**		21 215	
Trésorerie	**8 283**	**8 283**		8 283	
Dépôts et cautions	**2 614**	**2 614**		2 614	
Actifs financiers	**0**	**0**		0	
Instruments dérivés actifs	**2 384**	**2 384**			2 384
Instruments financiers actifs	**34 496**	**34 496**	0	32 112	2 384
Concours bancaires	**-755**	**-755**		-755	
Emprunts bancaires	**-122 220**	**-122 220**		-122 220	
Dettes financières diverses	**0**	**0**		0	
Instruments dérivés passifs	**-4**	**-4**			-4
Fournisseurs	**-59 269**	**-59 269**		-59 269	
Instruments financiers passifs	**-182 248**	**-182 248**	0	-182 244	-4
TOTAL	-147 752	-147 752	0	-150 132	2 380

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).
Pour faire face à cet engagement, pour rappel, le Groupe dispose de lignes de financement d'un montant total de 110,5 millions d'euros, utilisées à hauteur de 86 millions d'euros au 30 juin 2026, d'un prêt actionnaire (7,8 millions d'euros) et d'un PGEr pour 28,4 millions d'euros.

22. DETTES FINANCIERES NETTES

En milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	**8 283**	15 564
Dettes financières	20	**-127 579**	-135 170
TOTAL		**-119 296**	**-119 606**

La variation de la dette financière nette s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	30 JUIN 2025	Variation de trésorerie	Effets des variations de change	Variation de périmètre	Autres	30 JUIN 2026
Emprunt bancaire	-118 314	-4 000			9 469	**-112 845**
Dettes financement location	-2 933	-1 737			3 322	**-1 348**
Dettes financières à plus d'un an	-121 247	-5 737	0	0	12 791	**-114 193**
Emprunt bancaire	-7 256	7 350			-9 469	**-9 375**
Dettes financières diverses	-894	894				**0**
Dettes financement location	-1 628	2 156			-3 784	**-3 256**
Dettes financières à moins d'un an	-9 778	10 400	0	0	-13 253	**-12 631**
Trésorerie et équivalent de trésorerie	15 564	-7 294	13			**8 283**
Concours bancaire	-4 145	3 390				**-755**
Trésorerie	11 419	-3 904	13	0	0	**7 528**
Dette fin. Nette (-) ; Excédent fin. Net (+)	-119 606	759	13	0	-462	**-119 296**

Le 26 juin 2026, le Groupe a obtenu de la part de l'ensemble de ses partenaires bancaires un « waiver » permettant la suspension des covenants en date du 30 juin 2026.

23. AVANTAGES AU PERSONNEL

23.1 Actifs liés aux avantages au personnel

En milliers d'euros	30 JUIN 2026 ENGAGEMENTS BRUTS	30 JUIN 2026 ACTIFS DE COUVERTURE	30 JUIN 2026 ACTIFS NETS	30 JUIN 2025 ACTIFS NETS
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	**-14 276**	**17 807**	**3 531**	3 784
TOTAL	**-14 276**	**17 807**	**3 531**	**3 784**

23.2 Passifs liés aux avantages au personnel

En milliers d'euros	30 JUIN 2026 ENGAGEMENTS BRUTS	30 JUIN 2026 ACTIFS DE COUVERTURE	30 JUIN 2026 ACTIFS NETS	30 JUIN 2025 ACTIFS NETS
Indemnité départ à la retraite France	**-5 817**		**-5 817**	-6 466
Indemnité départ à la retraite Allemagne	**-7 071**		**-7 071**	-7 384
Provision préretraite Belgique	**-90**		**-90**	-141
Participation légale France	**-7**		**-7**	-21
TOTAL	**-12 985**	**0**	**-12 985**	**-14 012**

23.3 Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

En milliers d'euros		30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Coûts des services rendus		**-334**	-550
Coûts financiers nets		**-1 275**	-1 043
Charges nettes de l'exercice		**-1 609**	-1 593
Dont comptabilisé	en charges de personnel	**-334**	-550
	en charges financières	**-1 275**	-1 043
	en autres charges opérationnelles	**0**	0

23.4 Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

En milliers d'euros	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2024	-7 592	0	-7 592
Evolution normative IFRIC			
Charges nettes de l'exercice	-463	0	-463
- Coûts des services rendus	*-248*	*0*	*-248*
- Coûts financiers	*-215*	*0*	*-215*
- Rendement attendu du fonds	*0*	*0*	*0*
Cotisations versées	0	0	0
Prestations servies	678	0	678
Ecarts actuariels générés	911	0	911
Au 30 juin 2025	-6 466	0	-6 466
Charges nettes de l'exercice	-305	0	**-305**
- Coûts des services rendus	*-67*	*0*	***-67***
- Coûts financiers	*-239*	*0*	***-239***
- Rendement attendu du fonds	*0*	*0*	***0***
Cotisations versées	0	0	**0**
Prestations servies	639	0	**639**
Ecarts actuariels générés	315	0	**315**
Au 30 juin 2026	**-5 817**	**0**	**-5 817**

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

En milliers d'euros	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2024	-16 304	20 103	3 798
Charges nettes de l'exercice	-934	1 004	70
- Coûts des services rendus	*-121*	*0*	*-121*
- Coûts des services passés (égalité du minimum garanti)	*0*		*0*
- Coûts financiers	*-813*	*0*	*-813*
- Rendement attendu du fonds	0	*1 004*	1 004
Cotisations versées	0	0	0
Prestations servies	1 120	-1 120	0
Ecarts actuariels générés	1 242	-1 262	-20
Ecarts de conversion	149	-213	-64
Au 30 juin 2025	-14 728	18 512	3 784
Charges nettes de l'exercice	-931	993	**62**
- Coûts des services rendus	*-143*	*0*	***-143***
- Coûts financiers	*-788*	*0*	***-788***
- Rendement attendu du fonds	*0*	*993*	***993***
Cotisations versées	0	0	**0**
Prestations servies	996	-996	**0**
Ecarts actuariels générés	280	-565	**-285**
Ecarts de conversion	107	-137	**-30**
Au 30 juin 2026	**-14 276**	**17 806**	**3 531**

Indemnité de départ à la retraite en Allemagne :

En milliers d'euros	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2024	-7 760	0	-7 760
Charges nettes de l'exercice	-196	0	-196
- Coûts des services rendus	*-181*	*0*	*-181*
- Coûts financiers	*-15*	*0*	*-15*
- Rendement attendu du fonds	*0*	*0*	*0*
Cotisations versées	299	0	299
Prestations servies	0	0	0
Ecarts actuariels générés	273	0	273
Au 30 juin 2025	-7 384	0	-7 384
Charges nettes de l'exercice	-373	0	**-373**
- Coûts des services rendus	*-125*	*0*	**-125**
- Coûts financiers	*-248*	*0*	**-248**
- Rendement attendu du fonds	*0*	*0*	**0**
Cotisations versées	339	0	**339**
Prestations servies	0	0	**0**
Ecarts actuariels générés	347	0	**347**
Au 30 juin 2026	**-7 071**	**0**	**-7 071**

23.5 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
France		
Taux d'actualisation	**4,0%**	3,7%
Taux de croissance attendue des salaires	**2,8%**	3,1%
Grande -Bretagne		
Taux d'actualisation	**6,0%**	5,6%
Taux de croissance attendue des salaires	**3,1%**	3,0%
Allemagne		
Taux d'actualisation	**3,8%**	3,5%
Taux de croissance attendue des salaires	**2,0%**	2,0%

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé par zone géographique par référence aux taux de rendement des obligations notées AA à la date de clôture.

Taux de turnover

En France, le taux est calculé par société, selon la catégorie socio-professionnelle. Il est décroissant selon l'âge du salarié. Le taux moyen n'excède pas 10%.

En Grande-Bretagne, les droits sont définitivement acquis au cours de la période de présence des salariés, le taux de turnover n'est donc pas utilisé.

23.6 Test de sensibilité

23.6.1 Engagements

Au 30 juin 2026 la variation d'un point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

En milliers d'euros	DIMINUTION DE 1 POINT	AUGMENTATION DE 1 POINT
France		
Impact coûts des services rendus	34	-39
Impact capitaux propres de la dette	-525	456
Grande -Bretagne		
Impact coûts des services rendus	0	0
Impact capitaux propres de la dette	-885	828
Allemagne		
Impact coûts des services rendus	6	-6
Impact capitaux propres de la dette	-927	761

23.6.2 Actifs de couverture

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations.

Au 30 juin 2026 la variation d'un point du taux d'actualisation n'aurait pas d'effets significatifs sur le rendement attendu des actifs.

24. AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Passifs non courants	**1 212**	1 319
Dettes de rachat de droits de vote	**0**	0
Autres passifs non courants	**1 212**	**1 319**
Passifs courants	**0**	0
Dettes de rachat de droits de vote	**0**	0
Autres passifs courants	**0**	**0**
TOTAL	**1 212**	**1 319**

25. PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2025	531	1 996	501	3 027
Dotation	141	0	472	**613**
Utilisation	-205	-1 706	-396	**-2 307**
Variations de change	0	-3	0	**-3**
Au 30 juin 2026	**467**	**287**	**577**	**1 330**

26. AUTRES DETTES

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Avances et acomptes reçus	**9 445**	10 613
Dettes sociales	**22 395**	20 528
Dettes fiscales	**8 531**	8 257
Produits constatés d'avance	**1 007**	1 279
Autres dettes	**1 293**	1 600
TOTAL	**42 672**	**42 277**

27. INSTRUMENTS DERIVES

27.1 Synthèse

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Instruments dérivés actifs	**2 384**	133
Instruments dérivés passifs	**-4**	-5 707
TOTAL	**2 380**	**-5 574**

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

27.2 Analyse des instruments dérivés

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
USD	**2 380**	-5 574
TOTAL	**2 380**	**-5 574**

28. GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme. Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe.

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

28.1 Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD réalisés par des filiales ayant l'euro ou la livre sterling comme devise fonctionnelle compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient. Par ailleurs, certaines filiales de la zone euro réalisent des ventes en devises étrangères principalement en livre sterling.

En milliers d'euros	TOTAL
Au 30 juin 2024	-178
Variations capitaux propres	-4 640
Impact résultat financier	-756
Au 30 juin 2025	-5 574
Variations capitaux propres	6 813
Impact résultat financier	1 141
Au 30 juin 2026	**2 380**

Le tableau suivant présente la sensibilité des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

	30 JUIN 2026	
En milliers d'euros	- 5%	+ 5%
USD	-1 730	5 557
TOTAL	**-1 730**	**5 557**

28.2 Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont principalement composés au 30 juin 2026 de concours bancaires, du prêt actionnaire et du PGEr.
A ce jour, ces passifs financiers, à l'exception du PGEr, sont rémunérés à taux variables et ne font l'objet d'aucune couverture.

28.3 Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits-baux, des concours bancaires, des lignes de financement à moyen terme, un prêt actionnaire et un PGEr.

Le Groupe ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

En milliers d'euros	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		2 623	6 260	39 248		48 131
Dettes financières diverses		894				894
Fournisseurs	38 783	26 210				64 993
Lignes de crédit moyen terme				82 000		82 000
Concours bancaires	4 145					4 145
Au 30 juin 2025	**42 928**	**29 727**	**6 260**	**121 248**	**0**	**200 163**

En milliers d'euros	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		4 687	7 943	28 193		**40 823**
Dettes financières diverses						**0**
Fournisseurs	29 787	29 482				**59 269**
Lignes de crédit moyen terme				86 000		**86 000**
Concours bancaires	755					**755**
Au 30 juin 2026	**30 542**	**34 169**	**7 943**	**114 193**	**0**	**186 847**

28.4 Risque action

Au 30 juin 2026, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

28.5 Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possibles afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis des actionnaires et à respecter les seuils fixés légalement.

Pour rappel, le financement conclu par le Groupe en 2023 portait sur les éléments suivants : des lignes de financement RCF pour un montant total de 120 millions d'euros, de ligne de découverts bancaire pour 21 millions d'euros, des lignes de crédit documentaire d'un montant de 10,5 millions d'euros. Ce financement était à échéance le 3 août 2025.

Pour rappel, le 30 juin 2025, le Groupe a conclu avec ses partenaires financiers un accord d'extension de l'ensemble de ses lignes de financement dont les principales caractéristiques sont une optimisation des lignes avec une réduction globale de 12,0M€ (ligne de financement RCF : 110,5 millions d'euros, découverts bancaires : 19,3 millions d'euros et lignes de crédit documentaire : 9,7 millions d'euros), un maintien des conditions financières et une échéance fixée au 3 août 2027.

Cet accord d'extension des financements, conclu le 30 juin 2025, reste soumis à des covenants spécifiant un niveau d'endettement net maximum par rapport à l'EBITDA et aux capitaux propres du Groupe.
Le 26 juin 2026, les partenaires bancaires ont accordé un waiver suspendant l'application des covenants au 30 juin 2026. Tous les tests trimestriels de liquidité de l'exercice (à l'exception du 31 mars 2026 pour lequel un waiver a été obtenu, lié notamment au décalage de la cession de l'immeuble logistique de Villeneuve d'Ascq), ainsi que celui du 30 septembre 2026, ont été respectés.

Le Groupe dispose d'un contrat de liquidité. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements. Les engagements portent sur un minimum de 150 milliers d'euros de trésorerie et sur 3 000 actions.

28.6 Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

28.7 Risque climatique

Identification du risque
Comme toute entreprise les activités du Groupe sont exposées aux risques physiques et de transition liés au changement climatique. Dans le cadre des premiers travaux de mise en conformité à la CSRD, à laquelle le Groupe sera soumis ultérieurement, nous avons commencé à analyser la matérialité de cet enjeu selon le prisme impact, risques et opportunités. Nous avons ainsi identifié plusieurs types de risques :

- **D'approvisionnement** :
 Ruptures liées à la baisse de l'accès à certaines ressources et/ou zones de production et rupture des chaînes logistiques liée à des évènements climatiques extrêmes.

- **Économiques :**
 Mise à l'arrêt des points de vente suite à des évènements climatiques extrêmes et/ou crises sanitaires,
 Augmentation du coût des matières premières du fait de leur épuisement/rareté,
 Augmentation de la facture énergétique,
 Augmentation du prix du carbone,
 Modification du comportement d'achat, impliquant une baisse des ventes,
 Augmentation des coûts d'assurance,
 Perte de la valeur suite à une mauvaise notation ESG.

- **Juridiques :**
 Renforcement de la règlementation

- **Réputationnels :**
 Perte de clientèle ou partenaires due à une non-atteinte des objectifs.

Ainsi si le Groupe n'anticipait pas suffisamment l'ensemble de ces risques et ne s'engageait pas dans une démarche volontaire d'adaptation au changement climatique, sa performance financière et sa réputation pourraient être impactées.

Gestion du risque
La prise en considération des enjeux environnementaux, et notamment la lutte contre le changement climatique, fait partie intégrante du programme RSE, Change Our World, de Damartex. Afin de garantir la compatibilité de notre stratégie et notre modèle économique avec la transition vers une économie durable, nous avons effectué 3 bilans de gaz à effet de serre sur les scopes 1,2 et 3, nous nous sommes fixé un objectif de réduction des émissions de GES et nous avons identifié nos leviers de décarbonation. L'ensemble de ces éléments est détaillé dans la DPEF.

28.8 Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex, a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations. La répartition est restée stable sur cet exercice.

29. STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. A partir de cette date, une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés. Au 30 juin 2026, la charge IFRS 2 annuelle représente 94 milliers d'euros (112 milliers d'euros au 30 juin 2025). Elle est comptabilisée en *Charges de personnel*.

29.1 Plans de stock-options

Le groupe ne dispose pas de plan de stock-options sur les trois derniers exercices.

29.2 Plans d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	ACTIONS ACQUISES	**NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2026**
12 décembre 2022	61	57 313	13,45	12/12/2025	12/12/2025	-40 229	-17 084	**0**
1 février 2023	1	8 000	11,60	01/02/2026	01/02/2026		-8 000	**0**
1 octobre 2023	1	8 000	4,10	01/10/2026	01/10/2026			**8 000**
1 juillet 2025	1	40 284	4,12	31/12/2027	31/12/2027	-40 284		**0**
1 décembre 2025	1	65 269	2,16	30/11/2028	30/11/2028	-65 269		**0**
Total		178 866				-145 782	-25 084	8 000

Les attributions d'actions gratuites sont soumises à des conditions de présence ou de présence et de performance.

30. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés et reçus par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	A un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de cinq ans	**30 JUIN 2026**	30 JUIN 2025
Cautions bancaires	0	0	480	**480**	1 883
Garanties données	0	1 201	4 492	**5 693**	5 028
Engagements donnés	0	1 201	4 972	**6 173**	6 911
Garanties bancaires reçues	0	0	0	**0**	2 554
Engagements reçus	0	0	0	**0**	2 554

Ces engagements hors bilan comprennent des garanties données aux autorités douanières et aux établissements bancaires.

31. EFFECTIFS

	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Effectif moyen	**2 461**	2 547

32. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées au 30 juin 2026 :

RAISON SOCIALE	SIEGE	% DE CONTRÔLE 30 JUIN 2026	% D'INTERET 30 JUIN 2026	% D'INTERET 30 JUIN 2025
Damartex SA	Roubaix (France)	**(mère)**		
Damart SAS	Roubaix (France)	**100,00**	**100,00**	100,00
DSB SAS	Roubaix (France)	**100,00**	**100,00**	100,00
Vernier Leurent SAS	Roubaix (France)	**100,00**	**100,00**	100,00
Damartex UK Limited	Bingley (Grande Bretagne)	**100,00**	**100,00**	100,00
S.H.C. Limited	Bingley (Grande Bretagne)	**0,00**	**0,00**	100,00
Damart T.S.D. SA	Dottignies (Belgique)	**100,00**	**100,00**	100,00
DMT SARL	Zaghouan (Tunisie)	**100,00**	**100,00**	100,00
The Enterprise Department Limited	Bishops Stortford (Grande Bretagne)	**100,00**	**100,00**	100,00
Xandres NV	Destelbergen (Belgique)	**100,00**	**100,00**	100,00
Xandres Nederland BV	Naarden (Pays Bas)	**100,00**	**100,00**	100,00
Xandres Deutschland GmbH	Alsdorf (Allemagne)	**100,00**	**100,00**	100,00
3Pagen Versand und Handelsgesellschaft GmbH	Alsdorf (Allemagne)	**100,00**	**100,00**	100,00
3Pagen Handelsgesellschaft GmbH	Hallein (Autriche)	**100,00**	**100,00**	100,00
Santéol Holding SAS	Strasbourg (France)	**100,00**	**100,00**	100,00
Santéol SAS	Strasbourg (France)	**100,00**	**100,00**	100,00
Santéol Ile de France SAS	Croissy-Sur-Seine (France)	**0,00**	**0,00**	100,00
Lellis Group SAS	Villeneuve d'Ascq (France)	**80,00**	**80,00**	80,00
MSanté SAS	Villeneuve d'Ascq (France)	**100,00**	**80,00**	80,00
Optimum Medical SAS	Vendargues (France)	**100,00**	**80,00**	80,00
Almadia SAS	Villeneuve d'Ascq (France)	**100,00**	**100,00**	100,00
Solutions Médicalisées Adaptées SMA SARL	Villeneuve d'Ascq (France)	**100,00**	**100,00**	100,00

33. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

33.1 Relations entre Damartex et la société mère

La société mère de Damartex est la société JPJ-D.
Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D.

33.2 Relations entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale ;
- cash pooling ;
- prestations de services.

33.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 1 498 milliers d'euros.

En milliers d'euros	**30 JUIN 2026**	30 JUIN 2025
Montant des rémunérations allouées	**1 477**	1 491
Avantages postérieurs à l'emploi	**10**	14
Paiement en actions	**11**	16
TOTAL	**1 498**	**1 521**

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite.
Le paiement en actions représente la charge IFRS 2 des plans d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

33.4 Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

- **Stock-options**

Aucun plan de stock-options en cours au 30 juin 2026.

- **Actions gratuites**

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE FIN DE CONSERVATION	**NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2026**	**NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2025**
12 décembre 2022	13,45	12/12/2025	12/12/2025	**0**	14 242
1 octobre 2023	4,10	01/10/2026	01/10/2026	**8 000**	8 000
1 juillet 2025	4,12	31/12/2027	31/12/2027	**0**	0
1 décembre 2025	2,16	30/11/2028	30/11/2028	**0**	0
Total				**8 000**	**22 242**

34. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'évènement intervenu postérieurement à la clôture des comptes de l'exercice 2025/2026.

RAPPORT FINANCIER
2025-2026

RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX

Résultats Financiers de Damartex

Au cours des 5 derniers exercices

(en euros)

DATE D'ARRETE	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	57 991 500	57 991 500	57 991 500	57 991 500	57 991 500
Nombre d'actions ordinaires	11 598 300	11 598 300	11 598 300	11 598 300	11 598 300
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 038 317	6 564 155	5 202 429	4 801 313	2 026 526
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	846 140	-19 351 094	-72 716 295	4 538 858	24 566 325
Impôts sur les bénéfices	-310 341	-585 138	-1 663 003	-1 128 211	-771 762
Dot. Amortissements et provisions	37 959 695	-21 766 714	-30 562 324	63 132 532	35 444 119
Résultat net	-36 803 214	3 000 758	-40 490 968	-57 465 464	-10 106 031
Résultat distribué				1 124 581	4 466 292
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,10	-1,62	-6,13	0,49	2,18
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-3,17	0,26	-3,49	-4,95	-0,87
Dividende attribué	0,00	0,00	0,00	0,10	0,39
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	34	30	29	29	16
Masse salariale	2 804 114	2 184 768	2 034 286	2 135 559	1 028 372
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales…)	1 579 082	1 296 006	891 155	2 301 475	794 046

RAPPORT FINANCIER
2025-2026

COMPTES SOCIAUX

BILAN SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Capitaux propres	89 223	86 223
Résultat bilan	-36 803	3 001
SITUATION NETTE	**52 420**	**89 223**
Provisions risques et charges	364	412
Dettes LMT		
CAPITAUX PERMANENTS	**52 784**	**89 635**
Immobilisations incorporelles	51	0
Immobilisations corporelles	7	13 000
Immobilisations financières	126 777	149 665
FONDS DE ROULEMENT	**-74 051**	**-73 029**
Stocks nets	0	0
Clients	98	117
Autres créances	66 128	73 937
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 090	1 926
Fournisseurs	668	2 072
Autres dettes	18 698	25 318
Produits constatés d'avance	0	459
BFDR	**47 951**	**48 131**
Trésorerie actif	845	14 177
Trésorerie passif	122 846	135 338
TRESORERIE	**-122 002**	**-121 161**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

En milliers d'euros	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Chiffre d'affaires net	7 038	6 564
Charges d'exploitation	-9 221	-7 567
• Personnel	-4 383	-3 481
• Impôts et taxes	-383	-141
• Autres achats et charges externes	-3 482	-3 124
• Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	-973	-820
Résultat d'exploitation	-2 183	-1 003
Résultat financier	-34 931	16 769
Résultat courant avant IS	-37 114	15 766
Résultat exceptionnel	0	-13 350
Résultat avant IS	-37 114	2 416
Impôts sur sociétés	310	585
RESULTAT NET	**-36 803**	**3 001**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026. Les comptes annuels ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général issu du règlement ANC 2014-03 et de ses règlements modificatifs applicables à l'exercice, notamment l'ANC 2022-06.

CONTINUITE D'EXPLOITATION

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 160 boulevard de Fourmies 59100 Roubaix, France.

Les comptes sociaux de l'exercice 2025/2026 clos le 30 juin 2026 ont été arrêtés par le Directoire le 8 septembre 2026.

Dans un environnement macroéconomique et politique incertain, marqué par une contraction de la consommation, la rentabilité opérationnelle du Groupe s'est améliorée au cours du plan « Dare.Act.Impact 2026 », tout en restant inférieure aux attentes.

À la suite de l'évolution de sa gouvernance intervenue le 12 mai 2026, le nouveau Directoire a engagé une revue de l'ensemble du portefeuille d'activités. Les premières orientations du plan « Drive to perform, Care to transform 2030 », présentées en septembre 2026, visent à réduire l'endettement, à recentrer le portefeuille de marques et à concentrer les investissements. Des cessions d'actifs sont envisagées dans ce cadre.

Au 30 juin 2026, le Groupe dispose de lignes de financement RCF de 110,5 millions d'euros, utilisées à hauteur de 86 millions d'euros, de découverts bancaires de 19,3 millions d'euros et de crédits documentaires de 9,7 millions d'euros. Ces financements, conclus en juin 2025 et formalisés par un avenant du 17 juillet 2025, arrivent à échéance le 3 août 2027 ; leur prorogation requiert l'accord unanime des prêteurs. Le Groupe bénéficie également d'un prêt actionnaire de 7,8 millions d'euros et d'un PGE de 28,4 millions d'euros, remboursables au plus tard le 3 août 2029.

Le 26 juin 2026, les partenaires bancaires ont accordé un waiver suspendant l'application des covenants au 30 juin 2026. Tous les tests trimestriels de liquidité de l'exercice (à l'exception du 31 mars 2026 pour lequel un waiver a été obtenu, lié notamment au décalage de la cession de l'immeuble logistique de Villeneuve d'Ascq), ainsi que celui du 30 septembre 2026, ont été respectés. Le respect des ratios financiers au 30 juin 2027 et le maintien des financements au-delà du 3 août 2027 nécessiteront toutefois un nouvel accord des prêteurs.

La direction a engagé des discussions avec les partenaires bancaires et met en œuvre les mesures nécessaires au renouvellement des financements (voir notes 20 et 28.5). Elle estime pouvoir parvenir à un accord, au regard du soutien apporté par les prêteurs lors des accords de 2023 et 2025 et du waiver obtenu en juin 2026, ainsi que des mesures prévues par le nouveau plan stratégique.

Les prévisions de trésorerie établies jusqu'en novembre 2027 intègrent le nouveau plan stratégique, la revue du portefeuille d'activités, les coûts de financement, la réalisation de cessions d'actifs et le maintien des financements au-delà de leur échéance.

Sur cette base, le Directoire a considéré que l'hypothèse de continuité d'exploitation était appropriée pour l'établissement des comptes consolidés. Cette appréciation repose notamment sur le renouvellement des financements arrivant à échéance le 3 août 2027 et sur la réalisation des cessions envisagées ; elle constitue, à ce titre, un jugement significatif de la direction.

CHANGEMENT DE METHODE

Changement de méthodes comptables PCG 122-1 à 122-2, 831-2 et 831-3
Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er juillet 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2026 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes du 30 juin 2026, voir ci-après 1.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative «30-06-2025 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 30 juin 2026

1. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 30 juin 2026

Conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles
Au 30 juin 2026, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 12 200 000 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour 13 151 000 €.

Au 30 juin 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 11 335 347 € (liquidation Damart Suisse). Une provision exceptionnelle a également été comptabilisée concernant l'immeuble Afibel destiné à être cédé pour 331 170 €.

Honoraires
Au 30 juin 2026, les honoraires, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation, au poste « Honoraires » pour 325 438 € (liés au départ du CIO 13 556 € et à la cession d'Afibel 261 925 € ainsi que des honoraires divers 49 957 €). Au 30 juin 2025, ils figurent en « Charges exceptionnelles » pour 590 519 € (liés à la cession d'Afibel 414 214 € ainsi que des honoraires divers 176 304 €).

Frais de personnel
Au 30 juin 2026, les frais de personnel liés à des sorties de personnels, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation, au poste « Frais de personnel » pour 432 789 € (liés au changement de CIO 357 110 € et au versement d'un prime exceptionnelle 75 000 €). Au

30 juin 2025, ils figurent en « Charges exceptionnelles » pour 1 131 819 € (liés au changement de CIO 532 472 € et aux dénouements du dossier Vivadia 599 347 €).

Autres
Au 30 juin 2026, les autres charges/produits n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, pas d'impact sur cet exercice. Au 30 juin 2025, un produit figure en « Produits exceptionnels » pour 38 383 € (liquidation Damartex Shanghai).

2. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 30 juin 2026

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Pas d'impact sur cet exercice.

Méthode d'évaluation :
Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS MARQUANTS

Participations – Augmentation de capital
Almadia : Augmentation de capital d'un montant de 4 000 000 € par apport en numéraire constatée par la Décision de l'Associé Unique du 27 novembre 2025.

Cession d'un immeuble logistique à Villeneuve d'Ascq
Conformément aux engagements pris dans le plan stratégique « Dare.Act.Impact 2026 » qui vient de se terminer, le Groupe a procédé à la cession de son ensemble immobilier non stratégique de 32.000 m² situé à Villeneuve d'Ascq. Ce bâtiment hébergeait les activités d'Afibel dont l'enseigne avait été cédée en février 2024.

Chiffre d'affaires
Il est à noter que les Management Fees refacturés aux filiales du groupe font désormais l'objet d'une refacturation à Cost+5 vs Cost+3 sur l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Sont considérés comme faisant partie du résultat exceptionnel les éléments suivants :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat (plutôt qu'en capitaux propres) en raison de règles fiscales ;
- les corrections d'erreurs sauf lorsqu'elles concernent des écritures initialement imputées sur les capitaux propres.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition associés).

Les actifs corporels sont testés dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur à la clôture de l'exercice.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrain	Non amorti
Bâtiment lourd - composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger - composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	8 à 10 ans
Agencement des magasins	8 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installation téléphonique	5 à 8 ans

PARTICIPATIONS

Leur valeur brute est constituée du prix d'achat et des frais accessoires, hors frais d'acquisition.

A chaque clôture, une provision pour dépréciation est constatée dès lors que la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable.

Cette valeur d'utilité correspond à la somme de :

- la valeur économique déterminée en fonction d'éléments prévisionnels (projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme tels qu'approuvés par la Direction, en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs) ;
- l'actif financier net de la filiale vis-à-vis de Damartex à la date de clôture.

Les principales hypothèses retenues pour les éléments prévisionnels sont les suivantes :

UGT du pôle Fashion et Home & Lifestyle
Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme, établis sur une durée de 5 ans pour les UGT, est basé sur des données historiques de la société. Les taux de croissance à l'infini retenus au 30 juin 2026 sont :

- 0,5% pour les UGT du secteur opérationnel « Fashion » sauf pour l'enseigne haut de gamme où le taux de 1% a été retenu au 30 juin 2026 idem au 30 juin 2025 ;
- 1% pour les UGT du secteur opérationnel « Home & Lifestyle » contre 2% au 30 juin 2025 ;

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation du cash-flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (4,0%) associé à une prime de risque (9%).

Le Groupe a retenu un taux différentié selon les différents secteurs opérationnels :

- 13% pour les UGT du secteur opérationnel « Fashion » idem au 30 juin 2025 ;
- 13% pour les UGT du secteur opérationnel « Home & Lifestyle » idem au 30 juin 2025 ; Comme pour chaque exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

Le Groupe a intégré la norme IFRS 16 dans les tests de dépréciation établis au 30 juin 2026. La méthode retenue consiste à intégrer les droits d'utilisation dans la valeur testée, nets des passifs liés aux engagements locatifs. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont également retraitées dans l'EBITDA retenu pour les tests.

UGT du pôle Healthcare
Le Groupe a fait évoluer la méthode de valorisation des UGT du pôle Healthcare. Jusqu'à présent, les UGT de l'ensemble des entités du Groupe étaient valorisées selon une approche fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs projetés.
Au regard des valeurs de marché observées pour les entités du pôle Healthcare, le Groupe a retenu, pour ces UGT, une approche fondée sur l'application de multiples d'EBITDA.

Au 30 juin 2026 et après actualisation de ces critères, des dépréciations complémentaires ont été constatées pour 26.8 M€ :

- Coopers pour 11 M€
- 3Pagen Allemagne pour 7 M€
- Lellis pour 2.8 M€
- Almadia pour 6 M€

Des reprises de provisions ont été constatées pour 0.2 M€ pour Damart SAS.
Le total des dépréciations sur titres au 30 juin 2026 chez Damartex, s'élève à 160 586 k€ portant la valeur nette des titres à 126 498 k€.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TITRES IMMOBILISES

Il s'agit des actions propres détenues par Damartex, affectées pour partie à la croissance externe (titres immobilisés) et pour partie à des plans d'attribution gratuite d'actions existants ou futurs et/ou au contrat de liquidité (valeurs mobilières de placements).
Leur évaluation initiale est faite au coût d'acquisition.

En dehors des titres affectés à des plans en cours, une dépréciation est constatée dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat. Ce calcul est déterminé par ligne de titres. Seules des moins-values potentielles sont comptabilisées, sans compensation avec les plus-values potentielles.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 16 novembre 2023 et du 21 novembre 2024, la société a acheté 31 607 actions au cours moyen de 3,21 €, et vendu 54 057 actions au cours moyen de 9.48 €.

L'ensemble des mouvements est lié au contrat de liquidité. Sur cette période, aucune action auto-détenue n'a été utilisée via le programme de rachat d'actions pour être remise aux bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions existantes.

Il n'y a pas eu de frais de négociation sur cet exercice.

Par ailleurs aucune annulation n'est intervenue sur la période.

Au 30 juin 2026, le nombre d'actions propres détenues par la société s'élève à 320 529 actions représentant 2,76 % du capital.

À cette même date, un plan d'attribution gratuite d'actions est en cours :

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	ACTIONS ACQUISES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 juin 2026
1 octobre 2023	1	8 000	4,10	01/10/2026	01/10/2026			8 000

EMPUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Au 30 juin 2026, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (emprunts et dettes financières) sont détaillés ci-dessous.

Lignes de crédit RCF : 86M€ à fin juin 26 (vs 82M€ à fin juin 25). Conditions, Euribor + Marge, période trimestrielle.

PGER : valeur nominal 35M€. Solde au 30 juin 2026 28M€, remboursement trimestriel.

Prêt actionnaire : valeur nominal 8.5M€. Solde 30 juin 2026 7,8M€.
Conditions, Euribor + Marge, 1er remboursement en aout 2025, puis chaque trimestre.

A noter, les découverts bancaires correspondent aux intérêts courus à payer au 30/06/26 et s'élèvent à 0,7 M€.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale brute. Lorsqu'il existe un risque d'irrécouvrabilité, une provision pour dépréciation est constituée et vient en déduction de cette valeur brute.

Les autres créances sont majoritairement composées des comptes-courant vis-à-vis de sociétés du groupe Damartex.

FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS A ETALER

Il s'agit des frais associés au refinancement réalisé sur l'exercice, principalement frais bancaires et honoraires de prestataires extérieurs. Ils sont étalés sur la durée desdits financements.

CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES ETRANGERES

Ce paragraphe regroupe les principes de conversion des opérations et soldes en devises, ainsi que les mécanismes de couverture de change.

- Conversion : les opérations en devises étrangères sont converties au taux du jour. À la clôture, les soldes en devises sont ajustés au taux de fin d'exercice. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

- Couverture de change : Les instruments de couverture de change sont traités en référence au référentiel ANC 2015-05. Les couvertures et le traitement retenu sont détaillés dans le paragraphe (Couverture de change et engagements associés).

Au 30 juin 2026, Damartex a comptabilisé au titre de ses instruments financiers :
- Instrument de trésorerie passif en contrepartie d'un Ecart de conversion actif : 2 380 K€
- Instrument de trésorerie actif en contrepartie d'un Ecart de conversion passif : 2 380 K€

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 30 juin 2026 ce poste se compose des provisions pour actions propres et de provisions concernant des frais de personnel.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Concernant le 30 juin 2025, il s'agissait des loyers facturés début juin au titre de la période du 1er juillet 2025 au 30 septembre 2025, à Almadia et CTFI. L'immeuble ayant été cédé en juin 2026, aucun produit constaté d'avance n'a été constaté.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est reconnu en fonction du montant prévisionnel établi au titre de l'exercice considéré. Il sera facturé au Client sous la forme d'acomptes mensuels d'égal montant. Ces acomptes sont définis respectivement pour la saison Automne/Hiver et pour la saison Printemps/Eté. Une régularisation sera opérée en fin d'exercice dès que le montant réel du coût des prestations fournies au titre de l'exercice écoulé pourra être effectivement déterminé.

Le chiffre d'affaires concernant les loyers est facturé le 1er jour du mois précédent le trimestre à facturer (trimestriel payable d'avance).

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Retraites :
Cet engagement est réévalué à chaque clôture.
Les hypothèses retenues au 30 juin 2026 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,0 %
- Taux augmentation future des salaires : 2,75 %
- Age de départ en retraite : 64 ans

Au 30 juin 2026, le passif net lié à cet engagement pour la société Damartex, s'élève à 191 K€.

Participations :
Rappels méthodologiques : Toutes ces dettes sont soumises à des conditions de performances. Ces passifs sont donc réévalués à leur juste valeur lors de chaque clôture. La contrepartie de cette réévaluation est constatée soit en résultat financier soit en capitaux propres selon la nature de la dette.

À la suite du rachat de Santéol Invest, un complément de prix de 0,9 M€ a été comptabilisé avec pour contrepartie une charge financière au 30 juin 2025.

Cette dette a été décaissée en novembre 2025.

Il n'y a plus de dette en cours.

Couverture de change et engagements associés
La société Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs de l'ensemble de ses filiales. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD réalisés par ses filiales ayant l'euro ou la livre sterling comme devise fonctionnelle compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient. Par ailleurs, certaines filiales de la zone euro réalisent des ventes en devises étrangères principalement en livre sterling.

Au 30 juin 2026 Damartex est engagée à hauteur de 64.7 M d'USD contre-valeur Euros et 25.8 M d'USD contre-valeur GBP. A cette même date, le passif net lié à cet engagement pour la société Damartex, s'élève à 2.4M€.

Synthèse - Expositions en vie

		Exposition	SG	CIC	Total
SS25	EUR/USD	0	0	0	**0**
SS25	GBP/USD	0	0	0	**0**
SS26	EUR/USD	0	0	0	**0**
SS26	GBP/USD	2 000 000	878	0	**878**
AW26	EUR/USD	36 801 715	549 267	665 748	**1 215 015**
AW26	GBP/USD	14 250 000	85 879	181 751	**267 630**
SS27	EUR/USD	23 850 000	312 022	402 872	**714 894**
SS27	GBP/USD	9 250 000	67 458	96 079	**163 537**
AW27	EUR/USD	4 000 000	-1 467	19 536	**18 069**
AW27	GBP/USD	250 000	81	0	**81**
(corrigé des options)		**90 401 715**	**1 014 118**	**1 365 985**	**2 380 103**

USD contre-valeur Euros	MUSD	64,652	1,948
USD contre-valeur GBP	MUSD	25,750	0,432

Total Position	MUSD	90,402	2,380

Total MTM	2 380 103 EUR

Les engagements donnés et reçus sont présentés plus bas dans l'annexe.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans l'entreprise, s'élève à 1 477k€.

INTEGRATION FISCALE

Le régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1er juillet 2003 est renouvelé par tacite reconduction tous les 5 ans.

Selon cette convention, la différence d'impôt liée à l'intégration fiscale, calculée par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Damartex société tête de groupe. En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date. Au titre de l'exercice 2025/2026, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale est en perte de 5 839 milliers d'euros, il n'y a donc pas d'impôt sur cet exercice.

A cette même date, le déficit d'ensemble reportable est égal à 143 421 milliers d'euros contre 137 582 milliers d'euros au 30 juin 2025.

En application de la convention, l'économie d'impôt réalisée sur l'exercice grâce aux résultats bénéficiaires de certaines entités du groupe fiscal est considérée comme un produit d'intégration fiscale pour Damartex. Ce produit s'élève à 659 milliers d'euros au 30/06/2026.

Pour information, le résultat fiscal propre de la société Damartex au 30 juin 2026 est une perte de 6 930 milliers d'euros. A cette date le déficit hors intégration fiscale se porte à 69 743 milliers d'euros contre 62 817 milliers d'euros au 30 juin 2025.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	OUVERTURE APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2024/25	VARIATION EXERCICE 2025/26	**SOLDE AU 30 JUIN 2026 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS**	PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2025/26	**SOLDE AU 30 JUIN 2026 APRES AFFECTATION DES RESULTATS**
Capital	57 992		**57 992**		**57 992**
Primes d'émission, d'apport	101 110		**101 110**		**101 110**
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	9 458		**9 458**		**9 458**
Réserves réglementées					
Autres réserves	25 725		**25 725**		**25 725**
Report à nouveau	-108 062	**3 001**	**-105 061**	**-36 803**	**-141 864**
Résultat	3 001	**-39 804**	**-36 803**	**36 803**	**0**
Provisions réglementées					
Dividendes					
TOTAL	**89 224**	**-36 803**	**52 421**	**0**	**52 421**
Variation					
Capitaux propres après affectation	89 224	-36 803	52 421	0	52 421

RAPPORT FINANCIER
2025-2026

90 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
99 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
102 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
108 PROJETS DE RESOLUTIONS

DOCUMENTS JURIDIQUES

damartex GROUP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Damartex,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DAMARTEX relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés qui mentionne les raisons pour lesquelles ces comptes ont été établi en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des actifs immobilisés

Comme décrit au paragraphe 2.12 « Dépréciation des actifs » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe teste chaque année la valeur de ses goodwill et de ses actifs ayant une durée d'utilité indéfinie, et évalue également s'il existe pour les autres immobilisations incorporelles et corporelles un indice de perte de valeur. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test telles que décrites dans la note 14 « Immobilisations – Test de perte de valeur » et apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

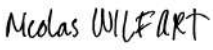
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 30 octobre 2026

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART



ERNST & YOUNG et Autres

Romain LANCELLE



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société DAMARTEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DAMARTEX relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- sur le paragraphe « Changement de méthode » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06 ;

- sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne les raisons pour lesquelles les comptes ont été établis en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2026 s'établit à 126 497 940 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « Participations » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par votre société.

Les autres créances, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2026 s'établit à 62 933 747 euros, sont majoritairement composées des comptes courants vis-à-vis des sociétés du groupe et sont valorisées à leur valeur nominale brute et dépréciées s'il existe un risque d'irrécouvrabilité comme mentionné dans le paragraphe « Créances » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par votre société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

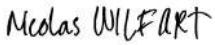
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 30 octobre 2026

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART



ERNST & YOUNG et Autres

Romain LANCELLE



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée générale de la société Damartex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention avec Madame Anne-Sylvie Hubert, en sa qualité de Présidente du Directoire de Damartex du 12 mai 2026

Nature et objet

Votre Conseil de surveillance, lors de sa réunion du 12 mai 2026, a autorisé la conclusion d'une convention aux termes de laquelle la société prendrait en charge une indemnité de carence d'un montant brut forfaitaire de 375 000 euros, en cas de cessation involontaire des fonctions de Présidente du Directoire de Anne-Sylvie Hubert, sauf en cas de faute grave ou de faute lourde, lorsque la date de cessation ne permet pas une prise en charge par la Garantie Sociale du Chef d'entreprise (ci-après « GSC »).

Modalités

Cette indemnité serait égale à la différence entre la somme brute de 375 000 euros, correspondant au montant qui aurait été versée par la GSC dans le cadre d'une révocation intervenant plus de 18 mois après son affiliation, et le montant brut qui sera effectivement versé par la GSC, correspondant l'indemnisation égale au nombre de mois atteints entre la date d'affiliation et la date de perte de fonctions

Cette convention n'a donné lieu à aucune charge comptabilisée ni aucun règlement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil de surveillance ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévue par l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec la société J.P.J.D. SCA par l'intermédiaire de Mme Marie Bavarel-Despature, MM. Anthony Stahl, Jean-Guillaume Despature, Mathieu Despature, actionnaires représentant plus de 10 % du capital de votre société

Nature et objet

Conclusion d'un prêt d'actionnaire entre votre société et la société J.P.J.D. SCA, autorisé par votre conseil de surveillance le 17 juillet 2023, à la suite de l'homologation du protocole de conciliation.

Modalités

Mise à disposition par la société J.PJ.D. SCA d'un prêt d'actionnaire d'un montant total de 8,5 M€ en principal, dont :

- 3,5 M€ en principal seront remboursés le jour ouvré suivant la date de maturité du nouveau crédit renouvelable syndiqué, sous réserve de son remboursement intégral et effectif ;
- Deux tranches de 2,5 M€ chacune en principal (soit 5 M€ au total) seront remboursées le jour ouvré suivant la date de maturité finale des prêts garantis par l'Etat « Résilience », sous réserve de leur remboursement intégral et effectif, l'une des tranches étant amortissable le jour ouvré suivant chaque date d'amortissement en principal des prêts garantis par l'Etat « Résilience », l'autre tranche étant remboursable in fine.

La charge d'intérêts comptabilisée sur l'exercice est de 343 075,39 euros.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Protocole transactionnel avec Monsieur Patrick Seghin, Président du Directoire de Damartex du 1er octobre 2008 au 31 mars 2025 :

Nature et objet

Le protocole a pour objet de régler définitivement, et sans aucune réserve, le différend survenu entre M. Patrick Seghin et Damartex concernant le contrôle fiscal affectant la société de droit allemand 3 Pagen dont M. Patrick Seghin était le mandataire social. Ce protocole transactionnel a été signé le 21 janvier 2025.

Modalités

Le protocole prévoit qu'en cas de condamnation définitive de Monsieur Patrick Seghin, la société accepterait de lui verser à titre indemnitaire une somme égale au montant qu'il serait condamné à payer directement ou indirectement au titre du contrôle fiscal dont la société 3-PAgen fait l'objet, dans la limite de 840 000 €.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la signature du protocole transactionnel permet de récompenser les services rendus par M. Patrick Seghin tout en mettant fin à toutes contestations intervenues au sujet de la prise en charge d'éventuelles condamnations et relève qu'elle ne constitue pas une charge financière excessive pour la société.

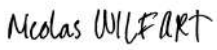
Ce protocole n'a donné lieu à aucune charge comptabilisée ni aucun règlement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 30 octobre 2026

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas WILFART



ERNST & YOUNG et Autres

Romain LANCELLE



Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.
Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.
Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2026, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.
Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.
Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.
Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Damartex clôture l'exercice 2025/2026 avec un chiffre d'affaires à 503,5 M€, en retrait par rapport à l'exercice précédent (-3,4% à taux de change réels, -2,6% à taux de change constants). L'activité du Groupe a été particulièrement affectée par un environnement fortement volatil au second semestre. Le Groupe enregistre ainsi un chiffre d'affaires de 224,2 M€ sur cette période, en baisse de 5,3% à taux de change réels (-4,6% à taux de change constants).

Les ventes du quatrième trimestre se sont contractées de 5,6% à taux de change réels (-5,0% à taux de change constants) à 98,8 M€, du fait de la crise géopolitique et d'événements météorologiques inédits qui ont particulièrement pesé sur le mois de juin. Cette performance en retrait masque néanmoins la progression des canaux digitaux et physiques, qui continuent de croître dans leur ensemble.

Le pôle « **Fashion** » affiche un chiffre d'affaires à 383,3 M€ sur l'exercice 2025/2026, en léger repli de 1,6% à taux de change réels (-0,8% à taux de change constants).
Damart a été particulièrement affectée par une baisse importante de la fréquentation en magasin et donc des ventes au mois de juin en raison de la vague de chaleur. L'enseigne connaît globalement une contraction de 2,6% de ses ventes au deuxième semestre. Cela contraste avec le dynamisme des magasins qui, malgré la canicule, enregistrent sur l'année une croissance de leur chiffre d'affaires, conséquence à la fois d'une augmentation du panier moyen et du taux de conversion. Sur ses trois principaux marchés, l'enseigne termine l'année quasi stable en France et en Belgique, mais reste pénalisée en Grande-Bretagne par un niveau de confiance des ménages structurellement faible. Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires s'affiche en léger recul de 1,8 % à taux de change réels.

La marque Xandres poursuit sa croissance, avec une hausse de 1,2 % de ses ventes à taux de change réels sur l'ensemble de l'exercice, portée par sa bonne implantation en Belgique et aux Pays-Bas, où l'enseigne poursuit son développement avec l'ouverture de deux nouveaux magasins.

Le pôle « **Home & Lifestyle** » réalise un chiffre d'affaires de 91,3 M€, en baisse de 11,1 % à taux de change réels sur l'exercice (-9,9 % à taux de change constants). Les trois enseignes du pôle affichent une baisse de leur chiffre d'affaires sur l'exercice. La marque 3 Pagen a été pénalisée par le ralentissement de l'économie allemande, marquée par un climat de confiance particulièrement faible. La marque Coopers of Stortford continue d'évoluer dans un contexte de mutation accélérée des modes de consommation, marqué par une baisse plus prononcée de son canal historique de vente à distance. La progression du digital, qui représente désormais près de 50 % des ventes, accompagne cette transformation des usages.

Enfin, le chiffre d'affaires du pôle « **Healthcare** » s'établit à 28,8 M€, en légère baisse de 0,9% à taux de change réels et constants. Santéol poursuit sa croissance malgré la baisse de 4% des forfaits de remboursement de la PPC (Pression Positive Continue) depuis le 1er avril 2026. Almadia est en revanche, pénalisée par la mise en place

de la réforme du zéro reste à charge des Véhicules pour les Personnes en situation de Handicap (fauteuils roulants), et ce, malgré le développement de son offre de points de service.

L'**Ebitda opérationnel** de Damartex ressort **à 14,0 M€**, contre 15,8 M€ l'an dernier, soit une baisse de 11,0%. Ce recul s'explique par le ralentissement de l'activité du Groupe, par des coûts non récurrents survenus sur le volet logistique du pôle « Home & Lifestyle » ainsi que par des frais de recrutements de commerciaux au sein du pôle « Healthcare ». À l'inverse, le pôle « Fashion » a vu ses marges nettement s'améliorer sur la période.

Le Groupe clôture l'exercice 2025/2026 avec un **résultat net à -35,9 M€**, en recul par rapport à l'exercice précédent, impacté par des dépréciations d'actifs conséquentes sur les pôles « Healthcare » et « Home & Lifestyle ».

SITUATION FINANCIERE

La **situation financière nette se stabilise à -119,3 M€** à fin juin 2026 (contre -119,6 M€ à fin juin 2025). Le Groupe a poursuivi ses investissements, notamment pour soutenir la dynamique des ventes physiques et développer ses capacités technologiques tout en bénéficiant des produits de la cession de son ensemble immobilier logistique de 32 000 m² situé à Villeneuve-d'Ascq.
Le **besoin en fonds de roulement s'établit à 22,6 M€** à fin juin 2026, en légère baisse par rapport à fin juin 2025. Damartex continue de mener une gestion des stocks saine et efficace en dépit des aléas de marché.

DIVIDENDE

Le Directoire ne proposera pas de distribution de dividende lors de l'Assemblée Générale prévue le 19 novembre 2026.

L'Assemblée présente il sera soumis à votre approbation l'ordre du jour suivant :

A caractère Ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2026,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2026,
3. Affectation du résultat de l'exercice
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions
5. Nomination du cabinet DELOITTE & Associés, en qualité de commissaire aux comptes titulaire en charge de la mission de certification des comptes, en remplacement d'Ernst & Young et Autres,
6. Renouvellement du cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire en charge de la mission de certification des comptes.
7. Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Guillaume Despature, en qualité de membre du Conseil de Surveillance
8. Renouvellement du mandat de Madame Marie Bavarel-Despature, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
9. Nomination de Monsieur Pierre Ribeiro en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Christian Watry.
10. Renouvellement du mandat de Monsieur Grégoire Devienne, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
11. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

A caractère Extraordinaire :

12. Modification de l'article 16 des statuts en vue de prévoir la faculté pour les membres du Directoire de délibérer par le biais d'un moyen de télécommunication,
13. Modification de l'article 27 des statuts concernant le recours à un moyen de télécommunication lors des assemblée générales d'actionnaires,
14. Modification de l'article 27 de statuts s'agissant de la date d'inscription en compte permettant de participer à l'assemblée générale

 A caractère ordinaire :
15. Pouvoirs pour les formalités

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci d'efficacité, de qualité et de transparence, il a été décidé de créer un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et un comité RSE.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1er juillet 2002 est composé de trois membres (M. Christian Watry Président indépendant du Comité, M. Vincent Leonard, membre indépendant et de M. Jean-Guillaume Despature), et a pour mission notamment de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2025 - 2026.

COMITE DES REMUNERATIONS

Le Comité des rémunérations, créé le 1er juillet 2002 est composé de deux membres (M. Jean-Guillaume Despature, Président du Comité, et M.Anthony Stahl) et a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant de la rémunération accordée aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2025 – 2026.

COMITE RSE

Le comité RSE a été créé en mars 2024, il est composé de 5 membres : Mme Nathalie MESNY, Présidente indépendante, M. Vincent Léonard membre indépendant, Mme. Marie Bavarel-Despature, Mme Anne-Sylvie Hubert et Joséphine Biernacki.
Le Comité a pour mission de faire au Conseil de Surveillance toute recommandation relative à : la mise en œuvre de pratiques durables et responsables en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise et à la supervision objective et informée de la stratégie RSE.

Le comité RSE s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2025-2026.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société étant cotée sur Euronext Growth, elle n'est pas tenue de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise.

Cependant, en sus des dispositions légales, le Groupe a adopté des règles complémentaires de gouvernance en termes d'indépendance des membres du conseil et de constitution de comités spécialisés.

Les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être et ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes.

Au regard des critères ainsi posés, trois membres du Conseil de Surveillance, la société Brand and Retail représentée par Nathalie Mesny, Vincent Léonard et Christian Watry, sont considérés comme indépendants.

Ces derniers font bénéficier le groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques, de la stratégie marketing et e-commerce.

Christian Watry fait bénéficier le groupe Damartex de son expertise dans le domaine de la finance exercée notamment chez Camaïeu et Decathlon. Nathalie Mesny fait bénéficier le groupe Damartex de son expérience en termes de stratégie marketing et e-commerce enfin M. Vincent Léonard fait bénéficier le groupe Damartex de son expertise dans le domaine financier notamment grâce à son expérience au sein du groupe SEB.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice ce qui, au sens des critères susvisés, les exclut de la qualification de membre indépendant.

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex SA.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (ARTICLE L. 225-37-4 1° DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4-1° du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire de Damartex

Nicolas Marchand (Président du Directoire jusqu'au 12 mai 2026)

- Membre du Directoire jusqu'au 12 mai 2026
- Président du CA et administrateur Damart TSD jusqu'au 12 mai 2026
- Représentant légal de DAMARTEX Présidente de VERNIER LEURENT jusqu'au 12 mai 2026
- Représentant légal de DAMARTEX Présidente de ALMADIA jusqu'au 12 mai 2026
- Représentant légal de DAMARTEX Présidente de Lellis Group jusqu'au le 12 mai 2026
- Représentant légal de DAMARTEX Présidente de Lellis Group Présidente de MSANTE jusqu'au 12 mai 2026
- Représentant légal de DAMARTEX Présidente de Lellis Group Présidente de OPTIMUM MEDICAL jusqu'au 12 mai 2026
- Administrateur du WBC 87, club de badminton
- Administrateur de Opop, société de construction
- Administrateur de Blue Vision

Anne-Sylvie Hubert (Présidente du Directoire depuis le 12 mai 2026)

- Directrice générale de XANDRES Allemagne depuis le 22 avril 2025
- Présidente du CA, Administratrice et administratrice déléguée de XANDRES BE depuis le 17 février 2025
- Directrice Générale du directoire de DAMARTEX (société cotée sur Euronext Growth) jusqu'au 12 mai 2026
- Membre du comité RSE de Damartex (société cotée sur Euronext Growth)
- Présidente du CA et administratrice Damart TSD depuis le 12 mai 2026
- Représentante légale de DAMARTEX Présidente de VERNIER LEURENT
- Représentante légale de DAMARTEX Présidente de ALMADIA
- Représentante légale de DAMARTEX Présidente de Lellis Group depuis le 12 mai 2026
- Représentante légale de DAMARTEX Présidente de Lellis Group Présidente de MSANTE depuis le 12 mai 2026
- Représentante légale de DAMARTEX Présidente de Lellis Group Présidente de OPTIMUM MEDICAL depuis le 12 mai 2026

Filiep Blontrock (Membre du Directoire depuis le 12 mai 2026)

- Directeur Général du Directoire de DAMARTEX depuis le 12 mai 2026
- Représentant permanent de DAMARTEX Présidente de DSB depuis le 5 novembre 2024
- Représentant permanent de DAMARTEX Présidente de DAMART depuis le 30 janvier 2025
- Président de SILVERCO SAS
- Administrateur délégué retail partner BVBA de DAMART TSD
- Administrateur de XANDRES sa
- Chargé d'affaire pour DAMART TSD au Luxembourg
- Administrateur de RETAIL PARTNER sarl
- Administrateur chez COMEOS asbl

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de Damartex

Jean Guillaume Despature (Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité des Rémunérations et membre du Comité d'Audit)

- Président du Conseil d'Administration de Somfy SA,
- Président du Comité Stratégique de Somfy SA,
- Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de Somfy SA, Membre du Comité du Développement Durable de Somfy SA,
- Président du Conseil de Surveillance de Damartex (société cotée sur Euronext Growth),
- Président du Comité de Rémunérations et membre du Comité d'Audit de Damartex (société cotée sur Euronext Growth),
- Administrateur d'Acacia SA,
- Administrateur de JPJ-2
- Président du CA d'Edify SA
- Membre du Conseil de Surveillance de SIGEFI
- Administrateur de SIPAREX ASSOCIES
- Membre du Conseil de Surveillance de Pellenc
- Administrateur de FDS Financière Développement Suisse SA
- Membre du Comité Stratégique d'Edify SA
- Président du Comité des Ressources Humaines
- Président de DSG Coordination Center SA
- Gérant de FIDEP jusqu'au 16 juin 2026.

Vincent Leonard (Membre indépendant du Conseil de Surveillance, membre du Comité RSE et membre du Comité d'Audit)

- Administrateur indépendant, président du comité Audit et Risques de Somfy SA
- Membre du comité RSE de Somfy SA
- Membre du comité RSE de Damartex (société cotée sur Euronext Growth)
- Membre du comité d'audit de Damartex (société cotée sur Euronext Growth)
- Administrateur, président du comité Audit et Risques du Secours Catholique-Caritas France

Anthony Stahl (Membre du Conseil de Surveillance, membre du comité des rémunérations)

- Membre du Conseil d'administration de Somfy SA
- Membre du Conseil des rémunérations de Damartex (société cotée sur Euronext Growth)
- Président du Conseil de gérance de Fidep

Marie Bavarel-Despature (Membre du Conseil de Surveillance, membre du comité RSE)

- Membre du Conseil d'administration de Somfy SA
- Membre du comité RSE de Somfy SA
- Gérant de Fidep
- Vice-présidente du Conseil de la Fondation Equinoxe
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation On Seniors' Side (Damartex)
- Membre du comité RSE de Damartex

Matthieu Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Président Directeur Général du Groupe MCSA jusqu'au 31 décembre 2025
- Président du conseil d'administration de MCSA depuis le 1 er janvier 2026
- Gérant de Fidep

Grégoire Devienne (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Christian Watry (Vice-Président du Conseil de Surveillance, Membre indépendant du Conseil de Surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026 **et Président du Comité d'Audit)**

- Président du Comité d'Audit de Damartex depuis le 16 novembre 2023 (société cotée sur Euronext Growth).

Brand & Retail représentée par Nathalie Mesny (Membre indépendant du Conseil de Surveillance),

Nathalie Mesny, (Membre indépendant du Conseil de surveillance, Présidente du comité RSE de DAMARTEX)

- Consultante indépendante
- Vice-Présidente de l'Association de Patients Renaloo
- Membre du Comité de Mission de Doctolib depuis 2023
- Membre du Conseil d'administration de l'Agence de la Biomédecine depuis 2024
- Présidente du Comité RSE de Damartex (société cotée sur Euronext Growth)

Aurélien Barroux (membre du Conseil de Surveillance représentant des salariés)

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le conseil de surveillance en date du 12 mai 2026 a autorisé la conclusion :
D'une convention réglementée entre la Société et Madame Anne-Sylvie Hubert au terme de laquelle la Société prendrait en charge, une indemnité de carence pour un montant brute forfaitaire de 375 000, €, en cas de cessation involontaire de ses fonctions de Présidente du Directoire sauf en cas de faute grave ou de faute lourde, à une date ne permettant pas sa prise en charge par la GSC.
D'une convention réglementée entre la Société et Madame Anne-Sylvie Hubert au terme de laquelle la Société prendrait en charge, une indemnité de carence partielle, en cas de cessation involontaire de ses fonctions de Présidente du Directoire sauf faute grave ou faute lourde, à une date ne permettant pas sa prise en charge par la GSC Cette indemnité sera égale à la différence entre la somme brute de 375.000 euros, correspondant au montant qui aurait été versée par la GSC dans le cadre d'une révocation intervenant plus de 18 mois après votre affiliation, et le montant brut qui sera effectivement versé par la GSC, correspondant à l'indemnisation égale au nombre de mois atteints entre la date d'affiliation et la date de perte de fonctions.

Les actionnaires seront donc appelés, à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 19 novembre prochain à bien vouloir prendre acte de cette nouvelle convention réglementée.

Conventions conclues ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL ou un actionnaire DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE avec une SOCIETE CONTROLEE AU SENS DE L'ARTICLE l. 233-3 du code de commerce

Il n'a pas été conclu de telle convention.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026 font apparaître les principaux postes suivants :
Total du bilan : 197 382 339,98 €
Chiffre d'affaires : 7 038 316,84 €
Résultat de l'exercice : -36 803 213,92 €

FAITS MARQUANTS

Damartex

Changement de gouvernance
Mme Anne-Sylvie HUBERT lors du Conseil de Surveillance en date du 12 mai 2026 a été nommée Présidente du Directoire suite au départ de Mr Nicolas MARCHAND.

Mr Filiep BLONTROCK, le même jour a été nommé membre du Directoire et Directeur Général.

Cession du site de Villeneuve d'Ascq
Le 17 juin 2026, Damartex a vendu l'ensemble immobilier sis à Villeneuve d'Ascq (59 650) Zone du Grand Ruage dont elle était propriétaire.

Arrêt d'activité de la société de Bourse Gilbert Dupont
Suite à l'arrêt de l'activité de la société de Bourse Gilbert Dupont, le contrat de liquidité a été transféré à compter du 1er avril 2026 auprès du CIC.

Almadia (filiale de Damartex)

Augmentation de capital et réduction du capital social
Le 26 novembre 2025, Damartex, Associé Unique de la société Almadia a décidé d'augmenter le capital en numéraire par compensation à due concurrence avec une créance liquide certaine et exigible à hauteur de 4 000 000 euros.
Au cours de la même décision, il a été décidé une réduction de capital motivée par des pertes par apurement total du compte report à nouveau à hauteur de 9 000 000 euros.
Le capital passant alors de 9 200 000 euros à 200 000 euros.

Tableau des délégations et autorisations

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4-3° du Code de Commerce, nous vous précisions que le Directoire ne dispose pas de délégations financières.

Le Directoire bénéficie des autorisations financières (non dilutives) suivantes :

	DATE DE L'AG	Date d'expiration de la délégation/ de l'autorisation	Montant autorise	Utilisation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026	MONTANT RESIDUEL
Autorisation d'octroyer des options d'achat d'actions	AGM 21/11/2024	20/01/2028	3% du capital Social au jour de l'AG	0,00%	3% du capital social
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes	AGM 21/11/2024	20/01/2028	3% du capital Social au jour de l'AG	0.07%	2.93% du capital social

L'attribution gratuite d'actions, au bénéfice des membres du Directoire, est mentionnée dans le rapport spécial prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 NOVEMBRE 2026

A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2026, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 36 803 213,92 euros.

DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2026, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par une une perte (part du groupe) de 33 970 000 euros

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2026 s'élevant à 36 803 213,92 euros au compte « Report à nouveau » dont le montant débiteur sera ramené de (105 061 705, 82) euros à (141 864 919,74) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Exercices clos les	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2025
Nombre d'actions rémunérées*	Néant	Néant	Néant
Nominal	Néant	Néant	Néant
Dividendes distribués**	Néant	Néant	Néant
Dividende brut par action**	Néant	Néant	Néant

* Compte non tenu des actions détenues par Damartex privées de droit au dividende
** Ces dividendes sont éligibles à la réfaction. Aucun revenu n'a été distribué.
*** Sommes prélevées sur le compte Autres réserves

QUATRIEME RESOLUTION - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS
Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve la convention nouvelle qui y est mentionnée.

CINQUIEME RESOLUTION – NOMINATION DU CABINET DELOITTE & ASSOCIE, EN REMPLACEMENT DU CABINET ERNST & YOUNG ET AUTRES, AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE EN CHARGE DE LA MISSION DE CERTIFICATION DES COMPTES
Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale nomme le cabinet DELOITTE & Associé en remplacement du cabinet ERNST & YOUNG et Autres dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire en charge de la mission de certification des comptes pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2032.
Il a déclaré accepter ses fonctions.

SIXIEME RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DU CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE EN CHARGE DE LA MISSION DE CERTIFICATION DES COMPTES
Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT], dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire en charge de la mission de certification des comptes pour une

durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2032.
Il a déclaré accepter ses fonctions.

SEPTIEME RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR JEAN-GUILLAUME DESPATURE, EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean-Guillaume DESPATURE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DE MADAME MARIE BAVAREL-DESPATURE, EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Marie BAVAREL-DESPATURE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIEME RESOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR PIERRE RIBEIRO, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR CHRISTIAN WATRY EN QUALITE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Pierre RIBEIRO en remplacement de Monsieur Christian WATRY, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIEME RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR GREGOIRE DEVIENNE EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Grégoire DEVIENNE en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

ONZIEME RESOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de [1,5] % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.
Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 20 novembre 2025 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.
Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action DAMARTEX par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées).

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.
La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.
Le prix maximum d'achat est fixé à 8 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).
Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 500.000 euros.
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

DOUZIEME RESOLUTION MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 DES STATUTS EN VUE DE PREVOIR LA FACULTE POUR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE DE DELIBERER PAR LE BIAIS D'UN MOYEN DE TELECOMMUNICATION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- de modifier les statuts afin de prévoir la faculté pour les membres du Directoire de délibérer par le biais d'un moyen de télécommunication,
- d'ajouter en conséquence un cinquième alinéa après le quatrième alinéa de l'article 16 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les délibérations du Directoire peuvent être prises en utilisant un moyen de télécommunication. Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les membres du Directoire qui participent à la réunion du Directoire par un moyen de télécommunication dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur. »

TREIZIEME RESOLUTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 27 DES STATUTS CONCERNANT LE RECOURS A UN MOYEN DE TELECOMMUNICATION LORS DES ASSEMBLEE GENERALES D'ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- de mettre en harmonie le deuxième alinéa de l'article 27 des statuts conformément aux dispositions de l'article L. 225-103-1 du Code de commerce, telles que modifiées par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024,
- d'insérer un troisième alinéa après le deuxième alinéa de l'article 27 des statuts comme suit, afin de prévoir la possibilité de tenir l'assemblée générale exclusivement par un moyen de télécommunication conformément aux dispositions de l'article L. 225-103-1 du Code de commerce, telles que modifiées par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 :

Version actuelle	Version nouvelle proposée
(…) Il peut voter à distance. Si le Directoire ou le Conseil de Surveillance le prévoit au moment de la convocation, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification dans les conditions fixées par la loi et les règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation ; l'actionnaire sera dans cette hypothèse réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité. (…)	(…) **L'actionnaire peut** voter à distance **dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur**. Si le Directoire ou le Conseil de Surveillance le prévoit au moment de la convocation, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées générales **par un moyen** de télécommunication permettant son identification dans les conditions fixées par la loi et les règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation ; l'actionnaire sera dans cette hypothèse réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

	L'assemblée générale ordinaire, extraordinaire et spéciale peut se tenir exclusivement par un moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires, étant précisé que les actionnaires pourront dans ce cas, voter par correspondance. Toutefois, pour l'Assemblée Générale extraordinaire, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 25 % du capital social peuvent s'opposer à ce qu'il soit recouru exclusivement à des moyens de télécommunication pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Ce droit d'opposition peut être exercé après la convocation dans les conditions prévues par la réglementation applicable. (…)

QUATORZIEME RESOLUTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 27 DES STATUTS S'AGISSANT DE LA DATE D'INSCRIPTION EN COMPTE PERMETTANT DE PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier comme suit le troisième alinéa (devenu le quatrième alinéa sous réserve de l'approbation de la résolution qui précède) de l'article 27 des statuts afin de tenir compte des dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce telles que modifiées par le décret n°2026-94 du 13 février 2026 s'agissant de la date d'inscription en compte permettant de participer à l'Assemblée Générale :

Version actuelle	Version nouvelle proposée
(…) Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à la justification par l'actionnaire de son identité et à l'inscription en compte de ses titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation. (…)	(…) Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à la justification par l'actionnaire de son identité et à l'inscription en compte de ses titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au **cinquième** jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation. (…)

A CARACTERE ORDINAIRE

QUINZIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

LE DIRECTOIRE

damartex GROUP



FASHION

DAMART

XANDRES BELGIUM



HOME & LIFESTYLE

COOPERS OF STORTFORD

3PAGEN

VITRINE *magique*



HEALTHCARE

santéol

almadia

mSANTÉ

www.damartex.com
160 Boulevard de Fourmies - F 59100 ROUBAIX - +33 (0)3.20.99.44.00
yourcontact@damartex.com